



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR UNE ACTION PUBLIQUE

TRANSPARENTE ET

COLLABORATIVE :

PLAN D'ACTION NATIONAL

POUR LA FRANCE

2018-2020

Préface

Le numérique est une chance pour permettre une plus grande ouverture, une plus grande transparence et une plus large participation citoyenne. Il offre des possibilités infinies en matière d'autonomie, d'expression, d'accès à l'information, de libre circulation des données. Nous devons saisir ces opportunités pour y construire une nouvelle démocratie

La France a coprésidé jusqu'en septembre 2017 le Partenariat pour un gouvernement ouvert qui rassemble aujourd'hui 75 pays et des centaines d'organisations de la société civile œuvrant à travers le monde pour l'innovation démocratique. Au sein de ce forum d'un genre unique, institutions, agents publics, porteurs de projets, ONGs et associations partagent leurs meilleures pratiques, apprennent les uns des autres, pour mieux rendre compte aux citoyens de l'action de l'Etat, pour leur donner plus de pouvoirs d'agir et de participer aux décisions publiques, pour fournir de meilleurs services aux usagers. Ce partenariat, auquel nous contribuons ensemble, porte un projet essentiel : bâtir la démocratie du XXI^{ème} siècle, une démocratie ouverte, partagée et responsable.

Cet engagement de la France en faveur d'une action publique plus transparente et collaborative, nous l'avons traduit au plan international par de nombreuses coopérations avec les administrations et ONGs les plus en pointe, par des échanges renforcés entre pays francophones, par des partenariats avec des porteurs de projets « civic tech » radicalement novateurs.

Au plan national, ce mouvement – dont les fondements sont au cœur même de notre tradition démocratique – mobilise désormais des dizaines d'institutions publiques, d'administrations et de collectivités territoriales. Depuis mai dernier, plusieurs chantiers ont déjà été engagés en faveur de la transparence, de l'ouverture, de l'efficacité et de la responsabilité : loi pour la confiance dans la vie politique, réforme « Action Publique 2022 », lancement de nombreuses consultations citoyennes, sur l'Outre-Mer, l'alimentation, les transports... L'Assemblée nationale elle-même s'est engagée dans une grande réforme, tout comme le Conseil économique, social et environnemental, qui avait été imaginé il y a 25 ans pour devenir la chambre de la société civile, et qui doit devenir aujourd'hui une des forces du « gouvernement ouvert ».

Le numérique est une chance pour permettre une plus grande ouverture, une plus grande transparence et une plus large participation citoyenne. Il offre des possibilités infinies en matière d'autonomie, d'expression, d'accès à l'information, de libre circulation des données. Nous devons saisir ces opportunités pour y construire une nouvelle démocratie. Mais, en même temps, nous devons également accompagner, encadrer cette démarche, pour se protéger des mauvaises utilisations des données personnelles ou de la circulation de fausses informations. Nous devons articuler nos principes et nos valeurs avec ces évolutions technologiques.

Ce 2^e Plan d'action national 2018-2020 renouvelle nos engagements en faveur d'une action publique transparente et collaborative. Ce sont des priorités de notre gouvernement et c'est une demande impérieuse des citoyens, et la seule réponse possible pour bâtir une société plus juste, garantir les libertés fondamentales, rendre le service public plus proche des usagers et l'administration plus efficace, et ainsi renouveler notre démocratie à l'ère du numérique.

Mounir Mahjoubi
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Sommaire

Préface	3
Introduction	6
1. Transparence, intégrité et redevabilité de la vie publique et économique	8
ENGAGEMENT 1 Renforcer la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics en relation avec les usagers	9
ENGAGEMENT 2 Accroître la transparence de la commande publique	11
ENGAGEMENT 3 Poursuivre la transparence de l'aide publique au développement	14
2. Ouverture des ressources numériques, contribution citoyenne, innovation ouverte	17
2.1 Une ouverture toujours plus proactive des données	
ENGAGEMENT 4 Enrichir le service public de la donnée : vers une nouvelle liste de données de référence	18
2.2 Des moyens mobilisés pour rendre effective et suivre l'ouverture des données publiques par défaut	
ENGAGEMENT 5 Désigner des administrateurs ministériels des données et accompagner la mise en œuvre du principe d'ouverture par défaut	20
ENGAGEMENT 6 Renforcer la transparence des algorithmes et des codes sources publics	25
ENGAGEMENT 7 Accompagner les territoires dans la mise en œuvre du principe d'ouverture des données par défaut	28
2.3 Des moyens mobilisés pour exploiter les données	
ENGAGEMENT 8 Créer un laboratoire d'intelligence artificielle ouvert pour l'Etat	30
ENGAGEMENT 9 Ouvrir l'administration à de nouvelles compétences et accompagner les initiatives d'innovation ouverte au sein de l'Etat	32
ENGAGEMENT 10 Créer des incubateurs de services publics numériques dans chaque ministère	36
ENGAGEMENT 11 Améliorer la fluidité des données au sein de l'Etat avec FranceConnect plateforme	38

3. Des démarches de participation renforcées	41
ENGAGEMENT 12	
Développer des nouveaux formats d'échange avec la société civile : <i>le Forum Open d'Etat</i>	42
ENGAGEMENT 13	
Mettre en place un tableau de bord ouvert et contributif des démarches sur internet.....	44
ENGAGEMENT 14	
Organiser en France un sommet international sur les Gov Tech	46
ENGAGEMENT 15	
Outiller les administrations pour associer les citoyens à la décision publique.....	47
4. Le gouvernement ouvert au service des enjeux mondiaux de notre siècle,développement, environnement et science	51
ENGAGEMENT 16	
Accompagner la mise en œuvre des principes de transparence et de participation citoyenne à l'international.....	52
ENGAGEMENT 17	
Donner les moyens aux citoyens de contrôler et s'impliquer dans les décisions publiques sur la transition écologique et le développement durable	54
ENGAGEMENT 18	
Construire un écosystème de la « science ouverte ».....	57
5. L'ouverture des juridictions et des autorités administratives indépendantes	61
ENGAGEMENT 19	
Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes	62
ENGAGEMENT 20	
Assurer une plus grande transparence des activités des représentants d'intérêts.....	64
ENGAGEMENT 21	
Renforcer l'accès aux informations publiques relatives aux élus et responsables publics.....	66
6. Annexes et ressources utiles	69
Méthodologie et calendrier d'élaboration du Plan d'action national.....	69
Liste des organisations qui ont participé à l'élaboration du Plan d'action national.....	69
Liste des administrations et institutions publiques porteuses d'engagements dans le Plan d'action national.....	70
Liste de sources complémentaires.....	71
Glossaire	72

Introduction

En tant que membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) depuis avril 2014, la France doit publier et mettre en œuvre un plan d'action national tous les deux ans. Un premier plan d'action, comportant 26 engagements, a été publié pour la période 2015-2017. Sa mise en œuvre a été évaluée par un [mécanisme d'évaluation indépendante \(IRM – Independent Reporting Mechanism\)](#)¹.

Le [Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#)², organisé par la France en décembre 2016 et qui a rassemblé plus de 4000 participants venus de 140 pays, a permis d'accélérer de nombreuses initiatives d'ouverture et de collaboration, tant au niveau national qu'à l'échelle du Partenariat, qui s'est doté d'une nouvelle stratégie et a endossé la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des 20 actions collectives adoptées lors du Sommet.

Ces initiatives sont dans la continuité des chantiers engagés par le gouvernement français sur la transformation numérique de l'Etat et sa modernisation. Les engagements du Plan d'action national viennent notamment compléter les plans de transformation numérique ministériels annoncés dans le cadre de la réforme [« Action publique 2022 »](#)³.

Ce plan d'action national est le fruit de concertations, réalisées tout au long de l'année 2017 : une consultation d'idéation a été organisée en mars et avril 2017, un large travail interministériel a ensuite été effectué et un appel à commentaires en ligne a permis de consolider les engagements proposés (voir annexe).

Ce nouveau plan d'action 2018-2020 comprend 21 engagements porté par 12 ministères, 2 juridictions ou autorités indépendantes (Cour des comptes, Haute autorité pour la transparence de la vie publique), et plusieurs agences gouvernementales (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, Agence française de développement, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence française pour la biodiversité). Il prolonge et renforce les engagements pris dans le plan d'action précédent, et permet d'aller plus loin dans l'ouverture des ressources numériques et des administrations.

Ce nouveau plan d'action repose sur cinq grandes parties :

- **Transparence, intégrité et redevabilité de la vie publique et économique** : rendre compte de la décision et de l'action publique est un principe fondamental qui contribue à renforcer la confiance entre responsables politiques et citoyens et à construire des politiques plus efficaces, plus proches des besoins des usagers. Cette première partie présente des engagements sur lesquels la communauté internationale et notamment celle du gouvernement ouvert est très engagée. Ils prolongent et renouvellent certains engagements du Plan d'action national 2015-2017 ;
- **Ouverture des ressources numériques et innovation ouverte** : les actions d'ouverture des données, des codes sources, des logiciels de l'Etat, d'innovation ouverte marquent la transformation des administrations et permettent notamment aux citoyens de prendre part aux processus de décision publique et de co-construction de l'action publique ;

1. www.opengovpartnership.org/about/independent-reporting-mechanism/about-irm

2. www.etalab.gouv.fr/ogp/sommet-mondial-du-pgo

3. www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme/avec-les-administrations-et-les-operateurs-publics/lancement-du-programme-action-publique-2022

- **Des démarches de participation renforcées** : la démocratie a évolué, et la participation en continu des citoyens à l'action publique doit être renforcée ;
- **Un gouvernement ouvert au service des enjeux mondiaux de notre siècle : développement, environnement et science ouverte.** La France soutient la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert pour renforcer les politiques de développement en Afrique francophone, la protection de l'environnement et la transition écologique ainsi que l'accès aux matériaux et résultats de la recherche ;
- **L'ouverture des juridictions et des autorités administratives indépendantes** : la Cour des comptes et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique s'engagent aussi dans l'ouverture de leurs institutions.

1. Transparence, intégrité et redevabilité de la vie publique et économique

Les principes de redevabilité et de transparence de l'action publique irriguent l'arsenal juridique et institutionnel français. Depuis l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, selon lequel « la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration », la France a traduit ce principe en dotant des juridictions et autorités administratives indépendantes de pouvoirs de contrôle et d'évaluation sur l'utilisation des deniers publics et l'intégrité de la vie publique (Cour des comptes, Haute autorité pour la transparence de la vie publique – voir partie 5).

La pluralité des modes d'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale (commande publique, aide au développement, etc.) nécessite par ailleurs de rendre compte aux citoyens de l'utilisation des deniers publics dans ces domaines. Une plus forte transparence permet ainsi de prévenir les risques de conflits d'intérêt ou de cas de corruption, parfois générés par des mécanismes bancaires et financiers internationaux qui sont vecteurs de déséquilibres économiques majeurs.

De récentes évolutions législatives et réglementaires, à l'échelle européenne et au niveau national, permettent d'accélérer la mise en application de ces principes. La société civile peut accéder à davantage d'informations, mises à disposition dans des formats ouverts et réutilisables, améliorant ainsi son pouvoir de contrôle et d'interpellation, sa capacité à « tracer » la décision publique et mesurer son efficacité.

3 engagements concrets traduisent ces objectifs. Ils constituent, d'après les standards du Partenariat pour un gouvernement ouvert, des « engagements phares » (ou *star commitments*) et viennent concrétiser la contribution de la France à la Déclaration de Paris⁴.

- **Le renforcement de la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics** par la mise à disposition d'indicateurs de qualité à destination des usagers – engagement n°1 ;
- **La publication en open data des données essentielles relatives à la commande publique** et la participation de la France à la construction d'un standard international au sein du Contracting 5 – engagement n°2 ;
- Le renforcement de la **transparence de l'aide au développement**, avec davantage de données publiées et de zones géographiques couvertes – engagement n°3.

4. www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP-Summit_PARIS-DECLARATION_FR.pdf

ENGAGEMENT 1

Renforcer la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics en relation avec les usagers

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de l'Action et des comptes publics

Autres acteurs impliqués :

Direction interministérielle à la transformation publique

Tous les ministères ; tous les services publics en relation avec les usagers

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Transparence, redevabilité

Enjeux

Peu d'administrations affichent les résultats d'enquêtes de satisfaction en accueil physique. Cette absence de transparence sur la qualité du service rendu ne permet pas de valoriser l'engagement professionnel des agents publics et de cibler, au plus près des réalités du terrain, les actions d'amélioration.

Ambitions

Toutes les administrations en relation avec les usagers publieront, à horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction usagers, actualisés au moins chaque année, afin de donner aux citoyens l'accès à une information transparente.

Les usagers auront la possibilité d'exprimer leur avis. Cela contribuera à restaurer la confiance des citoyens envers l'administration, à améliorer la qualité des services rendus aux usagers, notamment pour mieux cibler les actions d'amélioration mais aussi à consolider l'engagement du service public dans une culture de l'efficacité. Tous les citoyens auront ainsi accès à un même niveau d'information.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Une première vague d'affichage d'indicateurs de qualité concernera notamment : des services des impôts aux particuliers, des tribunaux, des consulats, des caisses de sécurité sociale 	<p>Fin 2018</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des méthodes et développement des outils de mesure de la satisfaction usagers 	<p>Travaux en continu jusqu'à fin 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de dispositifs numériques de recueil et d'exploitation d'avis et de suggestions des usagers 	<p>2019</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services publics en relation avec les usagers rendront compte de la qualité des services qu'ils délivrent en affichant des indicateurs de performance et de satisfaction dans les sites d'accueil physique et sur les sites Internet délivrant des services numériques 	<p>Fin 2020</p>

POUR ALLER PLUS LOIN

● Ressources documentaires

- Annonce faite au CIP du 1^{er} Février 2018 concernant l'engagement sur la Transparence www.gouvernement.fr/comite-interministeriel-de-la-transformation-publique-les-premieres-mesures

ENGAGEMENT 2

Accroître la transparence de la commande publique

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat
auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Acteurs publics locaux : Conseil régional et Secrétaire général
aux affaires régionales (SGAR) de Bretagne, ville de Rennes,
Région Bourgogne Franche Comté

Engagement prolongeant l'engagement n°2 du PAN 2015-2017
« Accroître la transparence de la commande publique »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Lutte contre la corruption, Transparence

Enjeux

Au plan national, la commande publique est estimée à 15% du PIB. Elle constitue une composante essentielle des politiques économiques et permet de soutenir la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi et stimuler l'innovation. La **transparence de cette dépense doit encore progresser** : elle est autant un **enjeu citoyen**, de redevabilité de la dépense publique et de lutte contre la corruption, qu'un **enjeu économique**, facilitant un juste accès des entreprises à la commande publique et permettant une plus grande transparence de la vie économique, ainsi qu'un **enjeu d'efficacité de l'action publique**, permettant un pilotage efficient de cette politique par l'ensemble des responsables publics.

Ambitions

Publier en open data les données essentielles relatives à la commande publique, dans un standard international (Open Contracting Data Standard) en incluant l'ensemble des parties prenantes⁵.

La transposition de directives européennes a permis à la France de se doter d'un cadre juridique favorable à une transparence accrue de la commande publique. **Désormais, il est obligatoire de publier les données essentielles de la commande publique (notamment celles concernant les offres, les candidatures et les choix retenus) ; selon le référentiel des données relatif aux marchés publics, conforme au standard international « open contracting data standard ».**

La publication des données dans un même standard garantit leur mise à disposition dans un format exploitable et facilite leur interopérabilité et leur réutilisation. À terme, cette standardisation devra concerner l'ensemble des acheteurs publics (Etat, collectivités

5. Dans le respect des exceptions prévues dans le [décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité](#)

territoriales, hôpitaux, établissements publics, etc.) et permettre de structurer un « flux unique des données de la commande publique ». **La région Bretagne** est déjà fortement engagée sur ce sujet et **offre ainsi un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre de cet engagement**.

La transparence de la commande publique est aussi un enjeu pour la lutte contre la corruption et l'efficacité de l'action publique sur le plan international. Lors du Sommet mondial pour un gouvernement ouvert organisé à Paris en 2016, la France s'est engagée à promouvoir la transparence de la commande publique sur le plan international. La France a créé le « Contracting 5 » (« C5 »), avec quatre autres pays (Colombie, Mexique, Royaume-Uni, et Ukraine), et avec le soutien de l'Open Contracting Partnership. Le C5 a pour objectif de partager les outils et les bonnes pratiques sur le sujet, et de développer le standard international « l'open contracting data standard ». **La France prendra la Présidence du C5 en janvier 2018**.

Cependant, la transparence de la commande publique ne peut être totalement atteinte sans un plan de formation et de simplification ambitieux.⁶ A cet effet, le développement d'une politique d'accompagnement et de formation des acteurs à la transformation numérique de la commande publique est prévu.⁷ De même la simplification des procédures, des publications notamment des avis nationaux, celle des procédés par leur standardisation et leur interopérabilité est un axe de travail important.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un « flux unique » de données des marchés publics 	Mars 2017 à septembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition le « flux marché » sur data.gouv.fr 	Avril 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur le périmètre des données intégrées au « flux marché » pour aller au-delà des « données essentielles » prévues par décret. • Ces données pourront être identifiées en coopération avec les acteurs concernés à travers l'organisation d'open lab avec des développeurs, acheteurs publics, éditeurs de logiciel... Un premier open lab a été organisé le 25 septembre 2017 	2 ^{ème} open lab S1 2018 Travaux en continu jusqu'à fin 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et utiliser des usages innovants relatifs aux données de la commande publique au sein des observatoires de la commande publique des 2 territoires d'expérimentation : la région Bretagne et Occitanie 	Fin 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser ces pratiques sur d'autres territoires : implication d'autres territoires dans les expérimentations et publication de leurs données sous le même format 	À partir de janvier 2018

6. www.economie.gouv.fr/daj/plan-transformation-numerique-commande-publique-2017-2022-est-lance

7. www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/plan-transformation-CP/Feuilleet_Plan-Transfo-Num-CP.pdf

<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les standards à la communauté internationale via le Contracting 5 	À partir de janvier 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer de nouveaux pays dans le Contracting 5 et promouvoir l'utilisation des standards internationaux dans ces pays 	Début 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une politique d'accompagnement et de formation des acteurs à la transformation numérique de la commande publique 	2020

POUR ALLER PLUS LOIN

● Ressources documentaires

- Directives [2014/23/UE](#), [2014/24/UE](#) et [2014/25/UE](#) du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014
- Référentiel des données relatif aux marchés publics consultable en annexe de [l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique](#)
- Open Contracting Partnership : www.open-contracting.org/
- Obligation pour les acheteurs publics de rendre public le choix de l'offre retenue ([article 56 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics](#))
- Obligation pour l'acheteur public d'offrir un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics, des marchés de défense ou de sécurité et des contrats de concessions, à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public ([article 107 du décret n° 2016-360](#), [l'article 34 du décret n°2016-86](#) et [article 94 du décret n° 2016-361](#))
- Liste des données devant être publiées sur les profils d'acheteur ainsi que les modalités de publication à compter du 1er octobre 2018 ([Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique](#))
- Cahier des charges à destination des ordonnateurs en vue du développement du protocole d'échange standard des données de marchés publics à qui permettra la mise en ligne des données essentielles du service public local www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0
- Transparence de la commande publique : les enjeux et l'engagement de la France, du local à l'international, juin 2017, www.etalab.gouv.fr/la-transparence-de-la-commande-publique-se-transforme-au-service-de-lopen-data
- Lancement du plan de transformation numérique de la commande publique 2017-2022 www.economie.gouv.fr/daj/plan-transformation-numerique-commande-publique-2017-2022-est-lance

ENGAGEMENT 3

Poursuivre la transparence de l'aide publique au développement

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Économie et des Finances, Agence Française de Développement

Autres acteurs impliqués :

Membres de la société civile : Initiative Internationale sur la Transparence de l'Aide, Publish what you fund

Engagement prolongeant l'engagement n°3 du PAN 2015-2017 « Accroître la transparence de l'aide au développement »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, redevabilité

Enjeux

Les conclusions du forum de haut niveau de Busan de 2011 sur l'efficacité de l'aide appellent les pays donateurs à accroître la traçabilité et l'efficacité de l'aide au développement. Pour la France, la transparence de l'aide publique, conjuguée à sa meilleure prévisibilité, répond à une nécessité démocratique, de redevabilité, de compréhension, et de légitimité des politiques françaises de coopération au développement. Cette transparence est aussi bénéfique pour renforcer l'efficacité de l'aide et limiter les cas de corruption.

Ambitions

Améliorer l'accessibilité des données de l'aide publique au développement et élargir le périmètre des données publiées (zones géographiques, acteurs, etc.)

Le Comité interministériel réuni le 30 novembre 2016 a rappelé l'engagement de la France « d'améliorer la transparence et la redevabilité de l'aide française » (axe V).

Les informations sur le déploiement opérationnel de l'aide sont systématiquement disponibles dans le Système de Notification des Pays Créanciers (SNCP) géré par l'OCDE. Les informations budgétaires, ainsi que les indicateurs de performance de l'aide publique au développement sont consultables sur la plateforme performance-publique.budget.gouv.fr.

Pour faciliter les réutilisations, les données brutes des projets de développement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et de l'Agence Française de Développement (AFD) sont publiées en open data sur la plateforme data.gouv.fr ainsi que sur **une plateforme unique (www.transparence-aide.gouv.fr/)**, de façon anticipée par rapport aux données publiées par l'OCDE.

Cette plateforme unique **permet une meilleure lisibilité des données, de visualiser sur une carte les projets mis en œuvre par la France, à travers un outil de géolocalisation.** Par ailleurs,

pour chacun des projets, l'utilisateur peut y retrouver les caractéristiques du projet (date de mise en œuvre, descriptif, type d'aide, données financières).

La France poursuit donc ses efforts et ses progrès en matière de transparence et de redevabilité de sa politique de développement et de solidarité internationale, afin de répondre aux meilleurs standards, tant au Comité d'aide au développement, que pour d'autres initiatives, notamment l'Initiative Internationale sur la Transparence de l'Aide (IATI).

En complément des rapports de redevabilité et des informations sur l'action de la France en matière d'aide, les actions suivantes sont proposées :

- Élargir le périmètre des données actuellement publiées ;
- Publier de nouvelles données associées à la transparence de l'aide publique au développement ;
- Améliorer la lisibilité des informations relatives à la transparence de l'aide publique au développement.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Étendre la publication des données de l'aide publique au développement à de nouvelles zones géographiques (MEAE) 	S1 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Publier les données de l'aide publique au développement fournies par de nouveaux acteurs, comme Proparco (AFD) 	S2 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Fusionner la publication des données sur une plateforme unique 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Publier les données d'impact et/ou de résultat des projets de l'AFD 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de fournir des données au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE pour publication des données de qualité respectant les derniers standards de l'OCDE 	S2 2018 – S1 2019

POUR ALLER PLUS LOIN

Données ouvertes

- www.oecd.org/fr/cad/efficacite/quatriemeforumdehautniveauusurlefficacitedelaide.htm
- Le Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) contient les données statistiques sur les projets individuels d'aide au développement. Ces données sont publiées en open data par l'OCDE à l'adresse suivante : stats.oecd.org/
- Informations renseignées au sein du Document de Politique Transversale (DPT) et du Rapport Annuel de Performance (RAP) relatif à la mission Aide publique au développement (APD) : www.performance-publique.budget.gouv.fr/

- www.data.gouv.fr/fr/datasets/l-aide-publique-au-developpement-de-la-france/
- Plateforme unique : www.transparence-aide.gouv.fr/
- www.tresor.economie.gouv.fr/apd (données au format SNPC++ de la France)

Rapports de redevabilité

- Document de Politique Transversale sur la politique française en faveur du développement : bo-forum-performance.bercy.actimage.net/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/DPT/DPT2017_politique_developpement.pdf
- Rapport annuel de performance sur l'APD : www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2015/rap/pdf/RAP2015_BG_Aide_publique_developpement.pdf
- Rapport Bisannuel au Parlement : www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/article/rapport-bisannuel-au-parlement-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-francaise-d-aide
- Le relevé de décisions du CICID : bit.ly/CICID2016

2. Ouverture des ressources numériques, contribution citoyenne, innovation ouverte

La loi pour une République numérique⁸, adoptée en octobre 2016, a consacré **le principe d'ouverture par défaut des données publiques** lorsque celles-ci sont communicables, y compris pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Elle a également structuré plusieurs chantiers d'*open data*, et notamment **le service public de la donnée**, la notion de « données d'intérêt général » et de « données dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ». Deux dispositions majeures ont été enfin introduites dans le Code des relations entre le public et l'administration : **le principe d'information aux traitements algorithmiques** et le fait **qu'un code source devient un document administratif communicable**.

Ces avancées stimulent l'innovation économique et sociale et garantissent aux citoyens un accès à l'information adapté aux conséquences de la révolution numérique. Elles obligent ainsi les administrations publiques à se doter d'un cadre stratégique et d'un fonctionnement efficace afin de mettre à disposition des données de qualité et de garantir leur réutilisation.

La mise à disposition de ressources numériques va de pair avec l'ouverture de l'action publique à la contribution citoyenne. Aussi, dans la lignée des actions initiées depuis quelques années – consultations sur des projets de loi ou plan d'action, hackathons, startups d'Etat, entrepreneurs d'intérêt général – les administrations souhaitent donner davantage d'ambitions à ces expérimentations, et faciliter leur mise en œuvre et en les pérennisant. Dans cet esprit, des programmes d'ouverture des administrations à de nouvelles compétences et pratiques issues de la culture du numérique ont été lancés et seront renforcés.

Ces actions visent à permettre aux administrations de prendre la mesure des opportunités offertes par le numérique dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, tout en tenant compte des enjeux d'inclusion numérique et d'acculturation des administrations.

Les 8 engagements transverses de ce chapitre décrivent d'abord une stratégie et des actions globales, et sont complétées par des mesures spécifiques proposées par certaines administrations. **Ainsi, l'Etat s'engage à :**

- **Effectuer une ouverture toujours plus active des données** avec l'enrichissement du service public de la donnée et notamment l'identification d'une nouvelle liste de données de référence – engagement n°4 ;
- **Mobiliser des moyens pour rendre effective et suivre l'ouverture des données publiques par défaut** avec la nomination d'administrateurs ministériels des données et l'accompagnement des administrations et des territoires pour la mise en œuvre du principe d'ouverture par défaut (engagement n°5 et 7) ; l'accompagnement des administrations dans l'ouverture des algorithmes et des codes sources publics – engagement n°6 ;
- **Mobiliser des moyens pour exploiter les données** à travers la création d'un laboratoire d'intelligence artificielle – engagement n°8 ; ouvrir l'administration à de nouvelles compétences et soutenir les initiatives d'innovation ouverte au sein de l'Etat – engagement n°9 ; créer des incubateurs de services publics numériques dans chaque ministère – engagement n°10 ; et améliorer de la fluidité des données au sein de l'Etat avec FranceConnect-Plateforme – engagement n°11 ;

⁸ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A6EB730427AE37E14D236DBDADF5C9B.tplqfr33s_1?cidTexte=JORFTEXT000033202746&categorieLien=id

2.1 Une ouverture toujours plus proactive des données

ENGAGEMENT 4

Enrichir le service public de la donnée : vers une nouvelle liste de données de référence

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Engagement prolongeant : l'engagement n°11 Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie ; l'engagement n°12 Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi et l'engagement n°15 Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données du PAN 2015-2017

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, redevabilité, innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

L'ouverture des données publiques contribue à la transparence démocratique et à l'innovation économique et sociale. Elle permet d'améliorer l'action publique et de développer de nouvelles formes de régulation publique.

La loi pour une République numérique, promulguée en 2016, a marqué des avancées majeures, avec **l'extension du champ de la politique d'open data à de nouveaux acteurs** (collectivités, services publics industriels et commerciaux...), l'introduction du principe **d'open data par défaut** et la création d'un **service public des données de référence**.

Ambitions

Accroître l'impact des politiques ministérielles d'ouverture des données publiques et bâtir des infrastructures de données.

La mise en œuvre de ces dispositions doit désormais être suivie et accompagnée, il convient également **de lever les freins culturels** qui existent encore au sein des administrations. Afin

d'accroître l'utilité et l'impact pour l'économie et la société des données et API mises à disposition, et de renforcer le lien avec les écosystèmes métier et les communautés de réutilisateurs, **des « verticales » sectorielles, autour des données géographiques, des données entreprises et des données de transports par exemple, seront également développées.**

Pour ce qui concerne les actions à mener de façon transversale, il s'agira notamment :

- De faciliter et faire appliquer le principe d'ouverture des données par défaut ;
- De favoriser la réutilisation des données publiques ouvertes, et notamment celles qui présentent un intérêt fort pour l'économie et la société (ex : service public de la données, *open data sectoriel*) ;
- D'évaluer l'impact des ouvertures et des réutilisations des données publiques.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir le « service public de la donnée » (SPD) avec de nouvelles bases de données, en animant une gouvernance du SPD : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travailler avec la communauté pour identifier 2 à 3 jeux de données à fort impact par ministère ➤ Définir un calendrier d'ouverture de ces jeux de données 	2019
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des « verticales » (données sectorielles, APIs, openlabs et community management dédié...) selon des thématiques (exemple : transport, énergie...) en lien de la plateforme data.gouv.fr 	A partir de S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de data.gouv.fr et y intégrer de nouvelles fonctionnalités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité des données et les lier entre elles (enrichir les métadonnées) ➤ Permettre aux citoyens ou aux entreprises de demander des ouvertures de données 	S2 2018

2.2 Des moyens mobilisés pour rendre effective et suivre l'ouverture des données publiques par défaut

ENGAGEMENT 5

Désigner des administrateurs ministériels des données et accompagner la mise en œuvre du principe d'ouverture par défaut

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ensemble des ministères

Engagement prolongeant : l'engagement n°11 Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie ; l'engagement n°12 Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi et l'engagement n°15 Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données du PAN 2015-2017

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, redevabilité, innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

Les données publiques constituent un levier de transformation des administrations, de plus grande transparence de l'action publique et de dynamisation du secteur économique.

Pour amplifier la dynamique déjà engagée et reconnue au niveau international en matière d'ouverture et d'exploitation des données il est maintenant nécessaire de mobiliser l'ensemble des ministères dans la mise en œuvre effective de la politique de la donnée. Cette politique de la donnée devra concilier ouverture des données et exigences de protection des données à caractère personnel, dans le respect du Code des relations entre le public et l'administration et Règlement européen sur la protection des données personnelles.

Ambitions

Désigner un administrateur ministériel des données au sein de chaque ministère : il aura pour rôle de piloter au sein de son ministère les actions liées à la politique de la donnée, en lien avec le secrétariat général : inventaire des données existantes et exploitées (cartographie), identification des données de référence relevant du périmètre ministériel, circulation de la

donnée (stratégie d'API, participation à la politique nationale d'ouverture des données publiques, protection des données à caractère personnel, projets d'anonymisation ou pseudonymisation des données), exploitation de la donnée pour les besoins propres du ministère (notamment via le recours aux datasciences et à l'intelligence artificielle).

Animer le réseau des administrateurs ministériels des données : l'administrateur général des données aura pour mission d'animer ce réseau afin de faciliter le partage d'expérience et la mise en commun de ressources interministérielles (mise en place d'API, de plateformes de partage de données, anonymisation, ...).

Accompagner la mise en œuvre du principe d'ouverture par défaut : afin d'aider les administrations à mettre en œuvre les obligations issues de la loi pour une République numérique (dont le principe d'open data par défaut), un ensemble de ressources (guide pratique, formations à destination des agents) seront produites en lien avec le réseau des administrateurs ministériels des données et en association avec les réutilisateurs.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un administrateur ministériel des données au sein de chaque ministère 	S1 et S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Animer le réseau des administrateurs ministériels des données (en lien avec l'administrateur général des données placé au sein de la Direction interministérielle du numérique, du système d'information et de communication de l'Etat) 	S1 et S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les administrations et renforcer le dialogue autour de l'ouverture des données publiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publier un guide pratique pédagogique de l'ouverture des données publiques, rappelant notamment le nouveau cadre légal (Loi République numérique, RGPD) ➤ Proposer des formations aux agents ➤ Associer les réutilisateurs de données dans l'élaboration des futures politiques d'open data (hackathons, consultations, formations...) 	Continu
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'impact de l'ouverture des données publiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser une journée d'étude pour comprendre les impacts de l'ouverture des données publiques ➤ Élaborer des outils (indicateurs, datasciences...) de mesure de l'impact des dispositifs d'ouverture des données publiques sur l'économie, la vie démocratique... ➤ Créer un groupe de travail international sur l'impact de l'ouverture des données publiques afin d'échanger sur les retours d'expérience dans d'autres pays 	Continu

Au-delà de ces actions transverses, les ministères suivants ont formulé des engagements particuliers pour anticiper l'obligation de l'ouverture des données par défaut et faciliter la réutilisation des données publiques :

LE MINISTERE DE L'INTERIEUR S'ENGAGE A

- Publier, sous un format réutilisable sous forme d'un fichier unique, les données relatives à la dotation globale de fonctionnement⁹.

LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET LE MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES S'ENGAGENT, POUR CE QUI LES CONCERNE, A

- Créer un point d'accès pour accéder à la banque de données hydrométrique pour la prévision et l'information sur les crues :
 - APIsation de la banque de données hydro.eaufrance.fr
 - Accès sans friction aux données
 - Réurbanisation des services numériques produisant et consommant ces données
- Créer un Datalake pour la diffusion des données publiques des directions générales, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), principaux opérateurs et service statistique par l'APIfication des bases :
 - RPLS (Répertoire du parc locatif social)
 - Sitadel (permis de construire)
 - Énergie (données locales d'énergie)
- Créer un point d'accès national aux données de transport pour l'information multimodale et la billettique ;
- Faciliter les projets d'aménagement et de construction durables par un accès pour tous (citoyens, professionnels, collectivités et services de l'Etat) aux règles d'urbanisme du territoire français via une géoplateforme de l'urbanisme ;
- Développer l'offre de logement par une plateforme de données sur le foncier ;
- Faciliter la maîtrise de la consommation et des dépenses en matière d'énergie par un point d'accès national aux données (y compris *crowdsourcing* des données d'approvisionnement et prix pétroliers) ;
- Faciliter le Cadastre Minier ouvert de mise à disposition de données et services numériques sur les projets miniers.

LE MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES S'ENGAGE A

- Constituer une équipe *Open Data* rattachée à son Secrétariat général
- Publier les données suivantes pour anticiper l'ouverture des données publiques par défaut et prendre en compte les enjeux d'anonymisation quand cela est critique :
 - Données statistiques issues des applications consulaires servant les populations françaises à l'étranger ;
 - Données anonymisées de l'application de gestion des candidatures d'étudiants étrangers (principalement issus de pays soumis à l'obligation de visa) à l'inscription auprès d'établissements universitaires ou supérieurs français ;
 - Le fonds photographique du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
 - La collection numérisée des déclarations de politique étrangère, dont c'était le cinquantenaire en 2016.

9. Telles que présentes sur le site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php

- Organiser un nouveau hackathon sur la base de l'ouverture des données récoltées par le Ministère concernant l'accueil des étudiants étrangers en France.

LE MINISTRE DE LA CULTURE S'ENGAGE A

- Fournir et formaliser un accompagnement pédagogique sur les spécificités de l'ouverture, de la diffusion et de la réutilisation des contenus culturels ;
- Accompagner les opérateurs publics à ouvrir et diffuser leurs informations publiques.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE S'ENGAGE A

- Ouvrir et publier de nouveaux jeux de données sur des thématiques de l'enseignement scolaire
- Ouvrir des espaces dédiés à l'Open Data aux Régions académiques sur la plate-forme ministérielle : 6 dès février 2018 puis extension en 2018-2019
- Accompagner les opérateurs de l'Education nationale dans l'ouverture de leurs données
- Organiser des événements (challenge Open Data, hackathons) et les RDV « les midis de l'Open Data » : afin d'acculturer largement les personnels à la démarche d'ouverture.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION S'ENGAGE A

- Publier en open data, via l'institut national de l'origine et la qualité (INAO), les données géoréférencées des délimitations des appellations d'origine contrôlée et des indications géographiques protégées ;
- Développer, en s'appuyant sur l'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio), un nouveau système d'information sur l'agriculture biologique permettant :
 - La géolocalisation des surfaces cultivées en bio : associer dans le même système d'information les données issues des organismes de certification à propos des producteurs bio et les surfaces qu'ils cultivent ;
 - La simplification des remontées d'information de la part des organismes certificateurs : définition d'un format unique de données pour les organismes certificateurs pour les informations réglementaires remontées vers l'INAO et les données économiques qu'ils font remonter à l'Agence Bio ;
 - L'expérimentation sur deux ou trois régions des remontées d'informations sur les données économiques des opérateurs certifiés en bio ;
 - L'intégration au sein du système d'information de données de marché (volumétrie produite et chiffre d'affaire) au niveau national ainsi que des données de consommation.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION S'ENGAGE A

- Accentuer la mise à disposition de jeux de micro-données agrégées sur les principaux jalons des parcours de l'enseignement supérieur : l'orientation post-bac, la réussite et l'insertion professionnelle ;
- Ouvrir un ensemble de jeux de données sur la situation financière des établissements d'enseignement supérieur ;
- Ouvrir les données sur le patrimoine bâti et non bâti des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (2018-2019) ;
- Proposer un service d'aide à la mise en qualité des données pour lever les freins à l'ouverture des données (2018) ;

- Développer dataESR, hub thématique de données pour faciliter l'usage des données sur l'ESR (2018-2020) ;
- Organiser périodiquement un datacamp sur les données ESR pour développer l'appropriation des données ESR par les usagers (à partir de 2018) ;
- Mettre en valeur, par des outils numériques (crowdsourcing) et actions de communication, les réalisations des acteurs de terrain en matière de gouvernement ouvert et d'ouverture des données (2018).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Engagement 2 relatif à l'ouverture des données de la commande publique
- Engagement 18 relatif à l'implication des citoyens dans les décisions publiques relatifs à la transition écologique

ENGAGEMENT 6

Renforcer la transparence des algorithmes et des codes sources publics

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, redevabilité

Enjeux

Les algorithmes jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques publiques. **La transparence de ces algorithmes publics est un enjeu majeur d'information des citoyens sur la prise des décisions administratives.**

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 a introduit au sein du Code des relations entre le public et l'administration deux dispositions majeures en faveur d'une plus grande transparence. La première étend **le principe d'information aux traitements algorithmiques** : tout individu qui fait l'objet d'une décision administrative individuelle prise sur le fondement d'un algorithme doit en être informé et peut demander à accéder aux principales règles de fonctionnement de l'algorithme (contribution de l'algorithme, données utilisées, etc.). La seconde intègre **les codes sources dans la liste des documents administratifs communicables**.

Par ailleurs, l'article 16 de la même loi prévoit que **les administrations publiques encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts** lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation, de tout ou partie, de ces systèmes d'information.

Ambitions

Accompagner l'ouverture des algorithmes et des codes sources publics.

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions nécessite un accompagnement des administrations et, plus largement, une meilleure compréhension des enjeux, des potentialités et des risques des algorithmes pour la conduite de l'action publique.

C'est pourquoi Etalab s'engage à construire une méthodologie avec les administrations pour ouvrir les algorithmes et les codes contenus dans leurs systèmes d'information. Cet accompagnement a déjà été initié avec la Direction générale des finances publiques (ouverture du code source du calculateur des impôts) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (mission sur les conditions d'ouverture du système Admission Post-Bac). Par ailleurs, la DINSIC a engagé un travail sur la rédaction d'un

guide d'ouverture des codes sources des administrations publiques en lançant une consultation de décembre 2017 à janvier 2018 sur une version initiale du guide¹⁰.

Les enjeux spécifiques liés aux algorithmes apprenants et à l'intelligence artificielle seront également pris en compte dans les travaux sur l'utilisation des algorithmes pour l'action publique.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser 5 monographies d'algorithmes publics pour identifier les enjeux en termes techniques, juridiques et organisationnels. Associer la société civile à leur étude 	2019
<ul style="list-style-type: none"> Formuler des recommandations aux administrations sur les informations essentielles relatives aux algorithmes publics, conformément au principe de transparence des algorithmes 	S1 2018
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un guide d'ouverture des codes sources publics à l'intention des administrations 	S1 2018
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des hackathons autour de l'ouverture des algorithmes publics 	S2 2018 - S2 2019

Un cas d'application de l'ouverture des modèles et codes sources : OpenFisca

Depuis 2014, Etalab développe et met à disposition des administrations publiques et de la société civile [OpenFisca](#). OpenFisca **est un moteur de calcul et une API ouverts. Il permet de modéliser le système socio-fiscal, de simuler l'impact des réformes, et de développer des services orientés pour les citoyens et les citoyennes.**

OpenFisca a permis de construire [mes-aides.gouv.fr](#), plateforme de simulation des aides sociales, grâce à laquelle sont réalisées plus de 100 000 simulations par mois.

Aujourd'hui, OpenFisca est utilisé par de nombreux acteurs – parlementaires, agents publics, chercheurs – pour évaluer l'impact de futures réformes. Par exemple, en 2018, une équipe, en marge du groupe de travail « Accès aux droits et services, lutte contre le non-recours », a utilisé OpenFisca pour simuler différents scénarii de simplification du calcul des prestations sociales et leurs impacts sur des situations types de famille.

OpenFisca utilise la calculatrice de l'impôt sur le revenu mise à disposition en 2016 par la DGFIP pour réaliser une partie de ces simulations¹¹.

OpenFisca illustre les opportunités créées par l'ouverture et le partage des algorithmes et des codes sources de l'administration.

10. disic.github.io/politique-de-contribution-open-source/

11. L'ouverture de la calculatrice de l'impôt sur le revenu a d'ailleurs fait l'objet d'un hackathon en avril 2016, associant administrations et organisations de la société civile : www.etalab.gouv.fr/retour-sur-le-hackathon-codeimpot

- Il permet en effet aux citoyens et aux décideurs publics de comprendre, d'évaluer et d'améliorer les décisions publiques en matière socio-fiscale.
- Il permet également de mettre en commun des modèles de calcul qui coexistent au sein de multiples administrations, et *a fortiori*, d'en améliorer leur qualité et d'en réduire les coûts¹².

Pour approfondir ces actions en matière de transparence socio-fiscale, la DINSIC s'engage à :

- **Encourager l'ouverture de modèles, de données et de codes sources existants dans le domaine socio-fiscal**, afin d'accompagner les administrations dans l'évaluation de réformes. Ce travail sera mené en concertation avec les administrations productrices (Direction du Budget, Direction générale du Trésor, Direction générale des finances publiques, organismes de sécurité sociale, etc.) et pourra inclure celles qui participent à l'élaboration et au contrôle de réformes (assemblées parlementaires, Cour des comptes notamment) ;
- **Améliorer la compréhension par les citoyens des règles socio-fiscales** afin de stimuler la création de services s'appuyant sur OpenFisca, comme c'est le cas de la plateforme mes-aides.gouv.fr. Ces services pourront être développés aussi bien par les administrations que par la société civile ;
- **Développer des collaborations avec des pays partenaires** afin de les accompagner dans leurs initiatives d'ouverture de données et d'algorithmes autour de la transparence socio-fiscale et de participation citoyenne aux réformes.

En complément, les ministères suivants ont formulé des engagements particuliers :

LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE S'ENGAGE A

- Ouvrir certains algorithmes et codes sources du ministère.

L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION S'ENGAGE A

- Participer à l'élaboration du guide d'ouverture des codes sources publics à l'intention des administrations, notamment sur les questions liées aux bonnes pratiques de développement et la sécurité.
- Ouvrir le code source du système d'exploitation sécurisé CLIP (CLIP OS).

¹². OpenFisca est open source, ce qui permet en effet de réduire les coûts de développement, de maintenance, et de licences.

ENGAGEMENT 7

Accompagner les territoires dans la mise en œuvre du principe d'ouverture des données par défaut

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales
Opendata France

Engagement prolongeant : l'engagement n°11 Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie ; l'engagement n°12 Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi et l'engagement n°15 Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données du PAN 2015-2017

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, redevabilité, innovation et technologie
au service de l'ouverture

Enjeux

La loi pour une République numérique a introduit une obligation d'ouverture des données publiques pour les collectivités de plus de 3500 habitants à compter d'octobre 2018. Pour préparer cette échéance, le Gouvernement a soutenu en 2017 **le programme Opendatalocale** piloté par l'association Opendata France. Ce programme, qui **a mobilisé 9 territoires d'expérimentation**, a permis de définir un **ensemble d'outils et de ressources** pour les collectivités. Le présent engagement vise à **amplifier cette démarche** en soutenant les initiatives de l'association Opendata France.

Ambitions

Accompagner les territoires dans la mise en œuvre du principe d'ouverture des données publiques par défaut en pérennisant l'initiative Opendatalocale et en donnant davantage de visibilité sur l'avancée de l'ouverture des données dans les collectivités territoriales.

Le projet Opendatalocale a permis à nombreux territoires de s'inscrire dans une démarche d'ouverture des données publiques à travers la création d'un socle commun de données pour l'ensemble des territoires ainsi que la création de différents supports pédagogiques.

Toutefois, force est de constater que le cadre juridique évolue et que l'ambition politique ne cesse de grandir. Ainsi, afin de continuer l'accompagnement des nombreuses collectivités, **le projet Opendatalocale a été prolongé pour l'année 2018 en intégrant l'ensemble des acteurs nationaux et en proposant de nombreuses formations et outils pédagogiques à destination des territoires.**

Afin de donner aux acteurs publics nationaux et locaux, aux observateurs Média et associations engagées, aux chercheurs et aux agents économiques, des données précises sur l'avancée de l'ouverture des données dans les collectivités territoriales, Opendata France a mis en place un [observatoire open data des territoires](#) qui produira des indicateurs relatifs aux collectivités locales engagées, aux jeux de données mis à disposition, aux usages permis à travers la publication des données, etc.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et enrichir les ressources pédagogiques et méthodologiques à destination des territoires 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser et enrichir l'offre de formation à destination des territoires en capitalisant sur de nouveaux partenariats et en établissant un réseau de formateurs 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à faire évoluer et entretenir le socle commun de données locales 	Continu
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire open data des territoires produisant différents indicateurs synthétiques à partir des données collectées sur les plateformes de publication : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les collectivités territoriales publiant des données en open data (nombre, type, répartition géographique) ➤ Les jeux donnés en open data (nombre, date, thème, mode d'accès, etc.) ➤ Les plateformes de publication (nombre, type, solutions techniques, etc.) ➤ Les usages (réutilisations, trafic) ➤ L'animation territoriale (stimulation de la réutilisation et offre d'accompagnement des collectivités) 	S2 2018

2.3 Des moyens mobilisés pour exploiter les données

ENGAGEMENT 8

Créer un laboratoire d'intelligence artificielle ouvert pour l'Etat

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Institut de l'intelligence artificielle, ensemble des ministères

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

La valorisation de la circulation des données entre le public et le privé implique de se doter des compétences nécessaires pour les exploiter. Pour cela, un réseau de compétences distribuées est à terme souhaité, avec dans un premier temps un regroupement dans un *lab* IA plus centralisé. Un mix de compétences issues du public et de l'extérieur est enfin visé.

Ambitions

Préfigurer le laboratoire d'intelligence artificielle ouvert pour l'Etat, définir l'organisation cible de l'équipe et engager des processus d'expérimentation avec les ministères.

L'organisation cible de l'équipe est la suivante :

- Une équipe cœur composée de spécialistes en data sciences et de transformateurs publics ;
- Pour chaque projet, un recrutement dédié sur le modèle du concours EIG pour mobiliser des spécialistes auxquels seront proposés des parcours d'excellence.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none">• Publication des feuilles de route numérique et intelligence artificielle des ministères	S1 ou S2 2018
<ul style="list-style-type: none">• Appels à projet IA à destination des administrations publiques	S2 2018
<ul style="list-style-type: none">• Constitution du lab IA	S1 2019

ENGAGEMENT 9

Ouvrir l'administration à de nouvelles compétences et accompagner les initiatives d'innovation ouverte au sein de l'Etat

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministère de l'intérieur ; Ministère de la Transition écologique et solidaire ; ministère de la Cohésion des territoires ; ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; ministère de l'Économie et des Finances ; ministère de la Culture ; ministère de l'Action et des comptes publics

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Participation, innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

Au sein des écosystèmes numériques, **de nombreux entrepreneurs, développeurs, ou datascientists sont prêts à travailler avec et dans l'Etat** afin d'améliorer le service public, en utilisant le potentiel offert par l'ouverture et la circulation des données publiques, les nouveaux usages du numérique, et en travaillant avec des communautés de contributeurs de la société civile.

Par ailleurs, lorsqu'elles souhaitent mettre en œuvre des projets d'innovation nécessitant de recourir à des compétences et expertises atypiques, **les administrations se confrontent à de nombreuses difficultés** : marchés publics contraignants et longs à activer – même si les mutations en cours en matière d'achat public vont vers plus de flexibilité – grilles de rémunération peu attractives pour des talents du numérique, manque de visibilité sur les méthodes développées dans le milieu entrepreneurial, etc.

Ambitions

Rapprocher les administrations et les écosystèmes numériques, pérenniser les initiatives d'innovation ouverte dans l'administration et diffuser ces pratiques : programme Entrepreneur.e d'Intérêt général (EIG), incubateurs ministériels, hackathons, etc.

L'action publique s'améliore et s'enrichit des interactions entre administrations et acteurs externes. Ces échanges permettent à la fois d'identifier de nouveaux problèmes liés à l'action publique, d'insuffler de nouvelles méthodes de travail, de développer des projets numériques ouverts à la contribution et d'accompagner les startups dans leur développement.

Plusieurs modèles sont d'ores et déjà mobilisés par les administrations pour se rapprocher des écosystèmes numériques :

- Le programme EIG, intégrant des talents dans l'administration pour résoudre des défis numériques au sein des ministères ;
- L'incubateur de services publics numériques, offrant à des agents publics la possibilité de développer des produits numériques performants et répondant davantage aux besoins des usagers (voir engagement suivant) ;
- L'incubation de projets portés par des acteurs privés sur des problématiques publiques ou des sujets liés à la transition numérique d'un secteur spécifique ;
- Les événements publics permettant de faire collaborer administrations et acteurs externes sur un thème précis (hackathons, data camps, ateliers de design, etc.).

Le programme EIG, porté par Etalab, favorise cette rencontre entre talents externes et agents publics volontaires pour introduire de nouvelles manières de résoudre un problème.

Pendant 10 mois, les EIG travaillent dans une administration sélectionnée pour y résoudre un défi lié au numérique. Le succès de la première promotion lancée en 2016 a permis le lancement d'une deuxième promotion. Il s'agit désormais de capitaliser sur ce premier succès pour pérenniser la démarche. Ce programme permet également d'identifier les contraintes à lever et les opportunités à saisir pour **construire un véritable service public augmenté**, qui permettrait à l'Etat de travailler plus simplement avec les startups et transformer des politiques publiques.

Il s'agit également de promouvoir et faciliter la constitution d'incubateurs ministériels et de diffuser les méthodes agiles dans la réalisation de projets (voir engagement suivant).

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le programme « Entrepreneur.e d'intérêt général » (EIG) • Lancer les 2^{ème} et 3^{ème} promotions des EIG • Pérenniser le financement du programme à plus long terme 	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau d'alumni des EIG afin que les retours d'expérience des premières promotions améliorent l'efficacité du programme 	2018
<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base de ces retours d'expérience, proposer des évolutions législatives et réglementaires afin d'améliorer l'innovation publique technologique au sein de l'administration 	2019

Au-delà de ces actions transverses, les ministères suivants ont formulé des engagements particuliers :

LE MINISTERE DE L'INTERIEUR S'ENGAGE A

- Constituer un écosystème en valorisant les données ouvertes, et en développer des démarches de coproductions des données à travers de projets et l'organisation d'évènements.

LE MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET LE MINISTRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES S'ENGAGENT, CHACUN POUR CE QUI LES CONCERNE, A

- Mobiliser des entrepreneurs d'intérêt général pour favoriser l'utilisation de la donnée au service de la prévention des accidents maritimes ;
- Réaliser de nouveaux projets de datascience sur le modèle de l'innovation ouverte, pour par exemple optimiser des contrôles routiers ou aider les demandeurs de permis de construire dans leurs démarches administratives ;
- Organiser un atelier ouvert aux producteurs et ré-utilisateurs des données de l'économie circulaire (barcamps / hackathons) ;
- Lancer les actions du « paquet » numérique de l'économie circulaire : favoriser la réutilisation des objets, ouvrir les données et faciliter leur utilisation via un point d'accès national (cf. engagement 18), accélérer les processus de recyclage grâce au numérique, construire de nouvelles bases pour orienter les acteurs économiques et les consommateurs vers les produits et matériaux les moins impactant ;
- Poursuivre le soutien à l'innovation de la société civile pour la transition écologique et solidaire en associant la communauté GreenTech verte, la FrenchTech et nouveaux partenaires.

LE MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES S'ENGAGE A

- Poursuivre le soutien aux travaux sur la refonte et la modernisation des services offerts aux Français qui voyagent et aux résidents (actuellement Conseil aux Voyageurs et Fil d'Ariane). Ce projet avait été lauréat du hackathon de janvier 2017 organisé par le MEAE en partenariat avec la DINSIC et l'UGAP ([Union des groupements d'achat public](#)).

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES S'ENGAGE A

- Créer un « kit de l'Innovation métier » avec l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat (maquette : innovmetieretat.github.io/). Ce kit permet de créer facilement une plateforme en ligne mettant à disposition des connaissances, outils et/ou des ressources communicables issues des administrations. Il est conçu comme une brique logicielle libre ayant vocation à s'intégrer par exemple dans la boîte à outils de l'innovation publique "Comment-Faire" (<http://comment-faire.modernisation.gouv.fr/>) que propose la Direction interministérielle de transformation publique. Le kit est diffusé sous format libre, que ce soit les contenus du kit ou le kit lui-même et le code source est disponible sur un dépôt (github.com/InnovMetierEtat/innovmetieretat.github.io). Il utilise le système Git et sa version en ligne Github comme infrastructure et y ajoutent une interface conviviale et simple pour les utilisateurs. Les contenus sont fournis par les innovateurs publics à destination d'autres innovateurs publics et peuvent également intéresser les membres de la société civile (associations citoyennes, acteurs innovants).

LE MINISTRE DE LA CULTURE S'ENGAGE A

- Poursuivre l'accompagnement des administrations et des opérateurs culturels dans la formalisation de projets pour l'appel à projets EIG. Avec l'appui du ministère, en 2018 deux EIG vont développer une plateforme d'indexation et de présentation des collections du Mobilier national.

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS S'ENGAGE A

- Mettre en place une **bibliothèque des initiatives en matière de ressources humaines** pour capitaliser sur les succès et les échecs ;
- Accompagner la reconnaissance du droit à l'erreur en organisant séminaires, évènements, retours d'expériences sur le droit à l'erreur, la prise de risque, et la recherche d'innovation.



POUR ALLER PLUS LOIN

- entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/
- beta.gouv.fr/

ENGAGEMENT 10

Créer des incubateurs de services publics numériques dans chaque ministère

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministères : Pôle Emploi – Ministères des Affaires sociales – Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – Ministère de l'Intérieur.

Acteurs publics locaux : Ville de Paris – Département du Pas de Calais – Département du Calvados

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

Les services issus de l'économie numérique offrent des interactions simples et intuitives qui redéfinissent les attentes des usagers. Les Start-up d'Etat cherchent à résoudre des problèmes précis dans la relation des usagers à l'administration en offrant une expérience au niveau de l'état de l'art défini par les jeunes pousses du numérique.

Ces nouveaux services publics sont développés par des équipes frugales et autonomes au contact de leurs utilisateurs. Adeptes des méthodes agiles et du Lean start-up, ces équipes introduisent de nouvelles pratiques dans les organisations publiques.

Ces services construisent généralement des API ou des briques logicielles réutilisables qui forment le socle de l'Etat plateforme.

Ces équipes sont focalisées sur leur impact sur le réel et la valeur livrée à leurs utilisateurs. Au bout des 6 mois, l'objectif est d'avoir de premiers utilisateurs satisfaits. Seules les équipes ayant de premiers résultats probants à 6 mois sont reconduites, ce qui permet de n'investir que dans des projets qui ont déjà fait la preuve de leur impact ; une nouvelle doctrine d'investissement dans l'informatique public.

Enfin, le code source des services développés est ouvert par défaut et une attention particulière est portée aux modalités de contributions.

Ambitions

Afin de diffuser ces pratiques et cette philosophie d'action dans l'ensemble de l'administration, l'ambition est de **créer de plus en plus de Start-up d'Etat avec des partenaires publics nouveaux** (ministères, opérateurs, collectivités...) **et de faire émerger quand cela est pertinent des Incubateurs chez les partenaires les plus mûrs.**

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Lancer 3 à 5 incubateurs ministériels 	2018
<ul style="list-style-type: none"> Généraliser les incubateurs dans chaque ministère 	2019

Au-delà de ces actions transverses, les ministères suivants ont formulé des engagements particuliers :

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET LE MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES S'ENGAGENT, CHACUN POUR CE QUI LE CONCERNE, A

- Donner toute sa place à la Fabrique Numérique (7 projets), incubateur de services numériques, pour développer de nouveaux usages contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques.

LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES S'ENGAGE A

- Créer un incubateur ministériel qui aura pour vocation de faire travailler sur des projets innovants, des agents du Ministère (développeurs de la DSI, intrapreneurs) et des acteurs extérieurs (développeurs, startups, jeunes entreprises innovantes etc.).

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE S'ENGAGE A

- Ouvrir un « lab » d'innovation ministériel dédié à l'acculturation à l'innovation et à l'accompagnement des projets innovants au sein du ministère : constitution d'une équipe et d'une gamme de services en 2018.

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE S'ENGAGE A

- Soutenir le développement de services numériques innovants au travers du dispositif des "Startups d'État" piloté par Beta.gouv.fr, notamment le projet Pass Culture, une application mobile qui permettra aux jeunes d'avoir accès à l'offre en éducation artistique et culturelle à proximité avec un portefeuille numérique dédié.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources documentaires

- Le portefeuille de l'Incubateur est disponible ici : beta.gouv.fr

ENGAGEMENT 11

Améliorer la fluidité des données au sein de l'Etat avec FranceConnect plateforme

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

L'ensemble des ministères

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

En 2022, **l'ensemble des pouvoirs publics**, que ce soit au niveau national ou territorial, **utilisent des composants et services de FranceConnect plateforme** pour offrir des services numériques simples, personnalisés, dématérialisés de bout en bout, sécurisés, assurant la traçabilité des démarches tout en respectant les libertés fondamentales. Cette plateforme permet la construction progressive et continue d'un système d'information public modulaire, réutilisable, propice à l'innovation et à l'ouverture à l'ensemble des partenaires de l'Etat, publics comme privés. Elle favorise des développements agiles et peu coûteux, concentrant les efforts sur la recherche de la valeur « métier ».

Elle apporte, en son cœur, des services élémentaires permettant :

- Aux citoyens, aux entreprises, mais aussi aux agents publics de disposer de moyens d'identification électroniques adaptés à leurs besoins via FranceConnect identité ;
- De publier des données et des services pour d'une part faciliter les échanges entre administrations et personnaliser la relation à l'utilisateur (ex. éviter de redemander des pièces justificatives, appliquer la règle du « dites-le nous une fois »), et d'autre part permettre la création par différents développeurs internes ou externes à l'Etat de services à valeur ajoutée ;
- De renforcer la confiance en garantissant la protection des données et le respect de la vie privée.

Ambitions

FranceConnect plateforme est organisée en **deux cercles concentriques** :

- Le 1^{er} cercle (« cœur ») constitué d'un **socle de services fondamentaux** permettant de garantir le bon fonctionnement de la plateforme et de déployer plus vite des services pour les usagers et les entreprises (ex. FranceConnect identité, service d'échange de données, de protection de données) ;

- Le 2^{ème} cercle constitué des **biens communs** : services et composants caractérisés par leur haut degré de réutilisation par les autres services et donc un risque élevé de perturbations en cas d'évolution ou de rupture de service. Ces services regroupent par exemple les principales API sur les données de référence (entreprise, particulier, fiscalité, information géographique, etc.) ou le « service public de la donnée » ;

La trajectoire de construction de FranceConnect plateforme s'inscrit dans une **approche itérative avec l'usager** (à partir d'un « produit minimum viable »), permettant une construction incrémentale et collective des services.

Dans ce schéma de plateforme, les ministères, opérateurs et collectivités deviennent garants de la construction du SI public modulaire. Ils sont en charge d'exposer des données et services à destination des agents ou du public. Ces services sont soit de nouveaux services nativement modulaires (démarche « API First ») soit des services issus de systèmes *legacy* ayant fait l'objet de démarches d'API-fication.

FranceConnect plateforme sera **ensuite ouverte aux développeurs externes et enrichie au fur et à mesure par leurs contributions**. De nouveaux services pourront par ailleurs être développés à partir des données et services publics disponibles. Ils pourront par exemple proposer aux usagers une authentification via FranceConnect identité.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Construire les services cœur de FranceConnect plateforme, permettant de garantir son bon fonctionnement et de déployer plus vite des services pour les usagers et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'infrastructure de la plateforme ; ➤ Les services d'identification basés sur FranceConnect identité (Particulier, Agent et Entreprise) ; ➤ Les fonctions d'échange de données : référentiels internes, référencement des APIs, contractualisation et autorisations, exposition et transport des données ; ➤ Les fonctions de protection (intégrité, confidentialité, contrôle des accès, traçabilité et historique des échanges) et de confiance ; ➤ Une interface d'accès pour les usagers et les collectivités territoriales publiant des données en open data (nombre, type, répartition géographique) 	<p>2 ans pour un premier environnement opérationnel complet (amélioration continue par la suite)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Construire les services d'intérêt communs prioritaires (socle fonctionnel minimal 2^{ème} cercle) permettant d'accélérer le développement et la mise à disposition de nouveaux services en ligne, et sur lesquels s'appuie le « cœur » de FranceConnect plateforme. • Notamment : les API ouvrant les données de référence, composants mutualisés permettant l'intégration et le déploiement continu des développements dans une logique DevOps ; brique de paiement universelle ; Vitam-as-a-Service, etc. 	<p>5 ans</p>

3. Des démarches de participation renforcées

Le Gouvernement, les administrations, les parlementaires et les collectivités territoriales ont de plus en plus recours aux démarches de participations citoyennes : ateliers citoyens, consultations ouvertes en ligne, atelier participatif etc. Les exemples sont nombreux sur ces dernières années : consultation sur le projet de Loi pour une République numérique, sur la proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, la consultation sur la stratégie numérique pour l'AFD, les assises de l'alimentation, le Programme Action publique 2022, etc.

Ces démarches de participation permettent de mieux informer le citoyen sur les décisions publiques, de s'appuyer sur l'expertise extérieure à l'Etat, et ainsi d'enrichir l'action publique, de renforcer le service public, de le rendre plus efficace, plus proche des besoins des utilisateurs ; de mieux connaître les obstacles et les points de discordance, de favoriser les consensus¹³.

Désormais, le gouvernement veut aller plus loin dans ces démarches de participation, en généralisant leur l'emploi et les rendant plus inclusives. Il s'agit de diffuser cette culture de l'ouverture au sein des administrations, d'expérimenter de nouveaux formats, qui doivent être testés, améliorés, diffusés, de créer et animer des écosystèmes d'acteurs, d'experts qui peuvent venir enrichir la décision publique.

Cela passe aussi par le soutien aux acteurs de la *civic tech* qui développent des solutions permettant de mobiliser l'expertise des citoyens et de nouveaux modes de participation. L'Etat doit apprendre à s'appuyer sur les compétences et les acteurs extérieurs, à le faire en toute transparence et à mobiliser les moyens pour faire monter en compétence ces acteurs afin qu'ils puissent offrir les garanties nécessaires pour le citoyen.

Cette ambition se traduit par 4 engagements concrets :

- Le développement de nouveaux formats d'échange avec la société civile : le *Forum Open d'Etat* – engagement n°12 ;
- La mise en place d'un tableau de bord ouvert et contributif des services publics sur internet – engagement n°13 ;
- Un soutien aux *gov tech*, avec l'organisation d'une conférence dédiée dans l'année – engagement n°14 ;
- Une plateforme d'outils de consultation pour mieux associer les citoyens à la décision publique – engagement n°15.

13. www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/coepia_consultations_ouvertes_sur_internet_2016.pdf

ENGAGEMENT 12

Développer des nouveaux formats d'échange avec la société civile : le Forum Open d'Etat

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Dataactivist et Vraiment Vraiment

La communauté gouvernement ouvert (organisation de la société civile, start-up, civic tech, chercheurs, think tank)

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Redevabilité, ouverture des ressources numériques, contribution citoyenne, innovation ouverte

Enjeux

Le gouvernement ouvert s'appuie sur les principes de redevabilité et de dialogue entre le citoyen et la société civile. L'objectif **des Forums Open d'Etat est de proposer un espace de discussion informel pour permettre aux citoyens et aux agents de l'Etat d'échanger sur un thème donné, partager les savoirs, les pratiques et les expériences.**

Le format des *Forums Open d'Etat* a été conçu, en collaboration avec des citoyens et des agents publics lors d'un atelier contributif ouvert à tous, qui s'est tenu le 12 mars 2018.

Les *Forums Open d'Etat*, c'est une communauté d'acteurs qui se réunit pour accompagner l'accélération de la transformation de l'action publique. Cette communauté rassemble des agents publics impliqués dans des projets d'innovation, mais aussi des acteurs de la société civile portant un intérêt à la réalisation de projets concrets de transformation de l'action publique.

Le Format des *Forums Open d'Etat* évoluera et s'améliorera en fonction des retours des participants.

Ambitions.

- Impulser le premier cycle des *Forums Open d'Etat* autour de cinq grands axes de travail issus du Plan d'action national ;
- Elargir et consolider la communauté « Open d'Etat » ;
- Développer une plateforme de dialogue en ligne pour permettre de faire avancer sur les axes de travail en dehors des Forums ;
- Améliorer le format en fonction des résultats et des retours des participants, société civile et administration.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter un format de forum d'échange en organisant 5 forums « Open d'Etat » pour suivre l'implémentation du Plan d'action national de la France pour le PGO 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> Développer une plateforme de dialogue en ligne pour permettre de faire avancer sur les axes de travail en dehors des Forums 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> Documenter le format des forums « Open d'Etat » pour permettre aux administrations de le répliquer 	2019
<ul style="list-style-type: none"> Pérenniser les <i>Forums Open d'Etat</i> 	S2 2019

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.etalab.gouv.fr/les-rencontres-open-detat-le-forum-du-gouvernement-ouvert

ENGAGEMENT 13

Mettre en place un tableau de bord ouvert et contributif des démarches sur internet

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministères proposant des services en ligne, associations d'usagers du Service Public, Direction de l'information légale et administrative

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Participation des citoyens à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

Enjeux

L'Etat propose de nombreux services en ligne. Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, l'Etat s'engage **à publier la liste des démarches accessibles en ligne et d'associer le citoyen à leur amélioration.**

Le retour des usagers et leurs suggestions d'amélioration permettront aux administrations de faire évoluer les services pour mieux répondre à leurs attentes.

Ambitions

Il s'agit en premier lieu de proposer aux usagers **un tableau de bord des démarches en ligne** qui leur permette également de rétroagir sur ces démarches afin de les améliorer : expression d'irritants sur la démarche, demandes de modification, signalement de dysfonctionnements ou de manques.

Par ailleurs, sera mis en place **un dispositif pour faciliter et accompagner la prise en compte par les administrations de ces demandes.** Enfin, ce dispositif permettra de veiller à ce que les avis des usagers soient réellement pris en compte dans la mise en œuvre des priorités du chantier de la dématérialisation.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Produire avec l'ensemble des administrations concernées une liste des démarches accessibles en ligne 	<p>S1 2018</p>

<ul style="list-style-type: none">• Développer un outil qui permette aux administrations d'ajouter des démarches au tableau de bord en ligne ou de mettre à jour des démarches existantes	S1 2018
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en ligne un tableau de bord ouvert et contributif des services publics de l'État à destination de la société civile	S1 2018
<ul style="list-style-type: none">• Exploiter et partager les retours de la société civile sur les démarches en ligne avec les ministères, organisation de la boucle de rétroaction pour la prise en compte des retours	S2 2018

ENGAGEMENT 14**Organiser en France un sommet international sur les Gov Tech****Institution(s) porteuse(s) :***Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Numérique***Nouvel engagement****Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :***Innovation et technologie au service de l'ouverture***Enjeux**

La diffusion de l'esprit du gouvernement ouvert implique non seulement des actions proactives du gouvernement, mais aussi un soutien aux acteurs actifs sur le sujet. Parmi ces derniers émergent depuis plusieurs années des start-ups spécialisées, dites *gov tech* et *civic tech*, qui essaient partout en France et promeuvent à la fois la transformation numérique des personnes publiques et l'enrichissement de la vie démocratique et citoyenne à travers le numérique.

Ambitions

L'ambition du gouvernement est de donner une pleine visibilité à l'écosystème des *gov tech*, en positionnant la France comme un pays de référence sur le sujet et en mettant les réussites en pleine lumière.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Organiser dès 2018 un sommet international sur le gouvernement ouvert et le soutien aux <i>gov tech</i> 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> Répliquer le sommet en 2019 et au-delà 	2019 et au-delà

ENGAGEMENT 15

Outiller les administrations pour associer les citoyens à la décision publique

Institution(s) porteuse(s) :

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique

Autres acteurs impliqués :

Ministère de l'Action et des Comptes publics, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation

Engagement prolongeant l'engagement n°13 du PAN 2015-2017 « Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne » et l'engagement n°22 « Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Participation, innovation et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

De nombreuses consultations ont été organisées ces dernières années par les administrations sur d'importantes décisions publiques, de grandes réformes et des projets de loi : consultation sur le numérique à l'école en ligne (50 000 contributions) et dans les académies (150 événements); consultation en ligne pour le projet de loi pour une République numérique (20 000 participants, 8 000 contributions, 150 000 votes) etc. De nouvelles démarches consultatives ont été lancées : Programme d'Action publique 2022, les Assises de la mobilité, les Assises de l'alimentation, etc.

Parmi les multiples formes de démarches participatives (atelier citoyen, forum, hackathon, réunion publique, etc.), **les consultations ouvertes sur internet prennent de plus en plus d'importance**. La consultation ouverte sur internet est l'un des instruments de la consultation du public. Cette consultation peut être plus ou moins large mais les outils utilisés sur internet autorisent souvent la participation de tous. Cette consultation peut revêtir plusieurs formes : enquête publique au moyen d'un registre et d'un rapport d'enquête, procédures de concertation, consultation formelle des électeurs, réunions publiques ou consultations sur internet, ces différents outils de participation pouvant se cumuler.

Ainsi que l'indique le COEPIA dans son rapport de novembre 2016 sur les consultations ouvertes sur internet organisées par les administrations¹⁴, celles-ci ont 3 fonctions :

- **Informative** : permettre d'enrichir l'expertise des décideurs publics, mais aussi de mieux connaître les obstacles et les points de discordance ;
- **Démocratique** : permettre à chacun de participer à ces débats et à l'élaboration de la décision publique. La consultation constitue un mode de relation directe entre les pouvoirs publics et les citoyens ;

14. www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/coepia_consultations_ouvertes_sur_internet_2016.pdf

- **Processuelle** : permettre d'informer le public sur une question et de favoriser un consensus.

Le rapport souligne néanmoins également que ces consultations ne sont utiles que si elles sont organisées selon certaines règles « de base » et qu'elles requièrent une forte implication des organisateurs. Les articles L. 131-1 et L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) fixent les principes suivants : assurer une certaine publicité à la consultation, rendre publiques les modalités de la procédure, assurer l'information des participants, de la conduire pendant au moins 15 jours et de réaliser à son issue une synthèse des observations qui est rendue publique, annoncer les suites envisagées.

Alors que ces pratiques se diffusent, les administrations peuvent être confrontées à des contraintes de calendrier, de budget, et s'interrogent légitimement sur les outils à utiliser et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Partage d'expérience et accompagnement s'avèrent ainsi utiles pour accroître l'impact de ces consultations, en assurer la loyauté et la transparence, et mobiliser efficacement les contributeurs.

Ambitions

Proposer des ressources, outils et méthodes, pour faciliter l'usage des consultations ouvertes en ligne et associer les usagers et citoyens à la décision publique.

Depuis 2016, Etalab réunit acteurs de la *civic tech*, experts des consultations et administrations afin d'établir un socle commun de principes et de pratiques autour des consultations publiques en ligne. Une plateforme - actuellement en version *beta* sur www.consultation.etalab.gouv.fr - a ainsi été développée dans une démarche de co-construction avec l'écosystème afin de :

- **Référencer des outils utilisables par les administrations** et fournissant un certain nombre de facilités et garanties aux acteurs publics, notamment en termes de transparence, de dialogue entre citoyens et administrations, et de gestion des données personnelles ;
- **Partager des bonnes pratiques** en matière de consultations ouvertes en ligne dans l'administration, fondées sur le respect du public et de l'intérêt général¹⁵.

Etalab s'engage **à poursuivre le développement de cette plateforme** en lien avec les administrations expertes de la consultation ou utilisatrices, avec les acteurs de l'écosystème des *civic tech* et fournisseurs de solutions, la communauté de chercheurs et experts et la société civile.

Etalab s'engage par ailleurs **à continuer de développer et tester de nouveaux formats d'ateliers contributifs, de forums, hackathons et autres formats innovants, et à les documenter afin de pouvoir partager cette expérience et ce savoir-faire avec l'ensemble des acteurs publics.**

15. Méthodologie et déontologie élaborée selon les préconisations du Rapport du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative « Consultations ouvertes sur internet organisées par les administrations : un instrument au service de la participation du public qui requiert une forte implication des organisateurs » (Novembre 2016) ; et sur la consultation d'un panel d'experts de la participation citoyenne.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et enrichir la plateforme consultation.etalab.gouv.fr (offre d'outils, bonnes pratiques) afin de couvrir une pluralité de besoins et permettre aux administrations d'être de plus en plus autonomes dans l'organisation des consultations 	S1 2018
<ul style="list-style-type: none"> Développer une plateforme unique d'accès aux consultations publiques en ligne 	S2 2019
<ul style="list-style-type: none"> Continuer l'organisation d'évènements ouverts (hackathon, datacamp, barcamp, forum, Ministère ouvert...) avec les administrations et acteurs de l'écosystème ; documenter ces évènements et partager les retours d'expérience avec l'ensemble des acteurs publics 	S1 et S2 2018

Au-delà de ces actions transverses, les ministères suivants ont formulé des engagements particuliers :

LE MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS S'ENGAGE A

- Accompagner les grands chantiers de transformation publique et de réforme dans leurs démarches de participation citoyenne.

LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION S'ENGAGE A

- Mettre en place un service de *crowdsourcing* qui permettra de recenser et donner de la visibilité aux initiatives innovantes qui ont des résultats positifs, mises en œuvre dans les établissements afin d'encourager les initiatives locales et de développer les contacts directs entre acteurs de terrain (utilisation de l'*OGPToolbox* développée par Etalab, 2018).

4. Le gouvernement ouvert au service des enjeux mondiaux de notre siècle, développement, environnement et science

La mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert – le renforcement de la transparence, la participation citoyenne et le partage des ressources numériques – prend sa pleine mesure au regard et au service des enjeux mondiaux de notre siècle : lutte contre le réchauffement climatique, transitions énergétiques et écologiques, développement, recherche et sciences...

En effet, dans un monde de plus en plus global, le gouvernement ouvert est un levier fort pour renforcer la mise en œuvre des accords et politiques internationaux, l'efficacité du service et des politiques publiques en permettant d'y associer les citoyens concernés, de responsabiliser davantage les décideurs, et en s'appuyant sur l'intelligence collective, au niveau mondial.

La France a notamment fait de la convergence de l'agenda de gouvernement ouvert et des objectifs de développement durable une des priorités de son mandat de co-présidence du PGO.

Engagée dans une action à l'international pour promouvoir les principes et valeurs du gouvernement ouvert, la France, à travers le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement, a lancé **le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts dans les pays en développement Francophones (PAGOF)** qui a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des plans d'action gouvernement ouvert dans ces pays – **engagement n°16**.

La France souligne aussi dans ce plan d'action, son engagement particulier sur deux autres enjeux mondiaux :

- **La transition écologique – engagement n°17** : en donnant les moyens aux citoyens de contrôler et s'impliquer dans les décisions publiques sur la transition écologique et le développement durable, notamment à travers des dispositifs de suivi des plans internationaux et nationaux, de réutilisation des données et d'innovation, la France souhaite mieux anticiper la transition écologique dans un contexte global ;
- **La science ouverte – engagement n°18** : avec la technologie numérique, les réseaux organisés en ligne, les outils collaboratifs, le mouvement de la science ouverte a pris de l'ampleur, et est devenu un enjeu mondial dans lequel la France s'inscrit à travers notamment le développement d'un écosystème de la science ouverte.

ENGAGEMENT 16

Accompagner la mise en œuvre des principes de transparence et de participation citoyenne à l'international

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
Agence Française de Développement

Autres acteurs impliqués :

Expertise France, Agence française de coopération médias (CFI)

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, participation, redevabilité, innovation
et technologie au service de l'ouverture

Enjeux

Un des objectifs de la France dans sa co-présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) a été d'élargir le partenariat à de nouveaux pays, notamment des pays francophones. L'adhésion au PGO est à la fois une reconnaissance des efforts des pays en faveur d'une plus grande transparence, et un engagement à poursuivre cette dynamique d'ouverture, avec et pour la population.

Adhérer au PGO, c'est également s'intégrer dans un réseau mondial de réformateurs de l'action publique ayant déjà expérimentés un certain nombre de réformes et d'outils innovants qui touchent tous les domaines de la vie publique et du développement durable : intégrité des agents publics, lutte contre la corruption, transition écologique, participation citoyenne etc. Chaque membre bénéficie et contribue à une importante dynamique d'échange entre pairs.

Le PGO prend en outre une dimension toute particulière dans des Etats comme la Tunisie ou le Burkina Faso, qui ont récemment connu des transitions démocratiques majeures et où les citoyens sont porteurs de revendications importantes s'agissant de leur participation à la vie publique.

Ambitions

Appuyer les pays francophones dans la mise en œuvre des principes de transparence de l'action publique et de participation citoyenne.

L'Agence française de développement a lancé le **Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts dans les pays en développement Francophones (PAGOF)**. Ce projet vise à améliorer la gouvernance de plusieurs pays francophones, membres du PGO ou proches de l'éligibilité, en les accompagnant dans la mise en place de processus institutionnels et de cadres de concertations respectueux des principes du gouvernement ouvert.

Le projet, doté d'une subvention de 4,5 millions d'euros, accompagnera les pays francophones selon deux modalités :

- **Le renforcement des capacités des administrations et de la société civile** (ONG, associations, médias, communauté numérique...) des pays ciblés, à travers le partage de savoir-faire, le financement d'expertises externes ainsi que la mise en réseau des acteurs et la capitalisation des expériences réussies.
 - Expertise France et Canal France International (CFI) seront les opérateurs d'expertise chargés de la mise en œuvre de ce volet du projet d'un montant de 3,5 millions d'euros.
- **La participation de l'AFD au fonds multi-bailleurs**, mis en œuvre dans le cadre de Partenariat pour un gouvernement ouvert, et géré par la Banque mondiale. Ce fonds servira **au financement de projets** et d'assistance technique qui permettent la mise en œuvre des réformes du gouvernement ouvert dans les pays membres du PGO, à **l'accompagnement des pays qui ne répondent pas aux critères pour rejoindre le PGO**, ainsi qu'à l'appui aux recherches sur le gouvernement ouvert. Ce volet est d'un montant de 1 million d'euros.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères renforce ce soutien financier aux projets innovants de transparence à travers le prix « solution numérique innovante ». Organisé en partenariat avec Transparency International, ce prix a vocation à récompenser trois projets d'ouverture de données publiques, ou de solutions numériques contribuant à fluidifier les interactions entre le gouvernement et les citoyens ou à lutter contre la corruption. Ce prix permettra d'encourager l'émergence d'outils numériques d'appui à la gouvernance démocratique ; et de valoriser et d'animer le réseau des acteurs francophones des technologies civiques pour recueillir et diffuser les meilleures pratiques. Ce prix devrait être organisé tous les deux ans.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien technique et financier à travers le PAGOF à la réalisation des plans d'action nationaux des pays membres du PGO (Tunisie, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire) et mettre en réseau des pays ayant l'intention de rejoindre le PGO 	<p style="text-align: center;">Décembre 2017 à décembre 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Participer au fonds multi-bailleurs du PGO à travers le PAGOF en finançant des projets permettant une meilleure mise en œuvre du gouvernement ouvert notamment dans les pays nouvellement éligibles pour rejoindre le PGO et des projets de recherche sur le gouvernement ouvert 	<p style="text-align: center;">Décembre 2017 à décembre 2020</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le prix « solution numérique innovante » récompensant 3 projets luttant contre la corruption à hauteur de 10 000 euros par projet et suivre leur mise en œuvre (première édition en 2017) 	<p style="text-align: center;">Décembre 2017 à décembre 2020</p>

ENGAGEMENT 17

Donner les moyens aux citoyens de contrôler et s'impliquer dans les décisions publiques sur la transition écologique et le développement durable

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Autres acteurs impliqués :

Conseil national de la transition écologique (CNTE)

Ministères contribuant aux 17 objectifs : tous les ministères

Etablissements publics, en particulier : Institut national de la statistique et des

études économiques, Agence Française de Développement

Services déconcentrés de l'État

Engagement prolongeant l'engagement n°26 du PAN 2015-2017

« Engager de nouvelles collaborations avec la société civile

afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Redevabilité, participation

Enjeux

La transition écologique et le développement durable sont des enjeux majeurs sur lesquels la société civile est fortement impliquée.

En particulier, la mise en œuvre de la feuille de route issue de la conférence environnementale d'avril 2016 prévoit de « Lancer la révision du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) en mobilisant l'ensemble des parties prenantes ».

Par ailleurs les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015 doivent faire l'objet d'un plan d'action de mise en place en France à l'horizon 2030. L'élaboration de ces objectifs doit à la fois pousser les ministères à porter et élaborer le plan d'action ensemble mais également inclure la société civile, les milieux économiques, les collectivités territoriales et les citoyens dans l'élaboration, le portage et la mise en œuvre du plan d'action.

Ambitions

Donner aux citoyens les moyens de s'impliquer dans les décisions publiques en lien avec la transition écologique et le développement durable.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) souhaite continuer la démarche déjà amorcée de mise à disposition des outils numériques et d'association des citoyens dans l'élaboration des plans de mise en œuvre des accords internationaux et des politiques publiques, ainsi que dans leur suivi, et ce en particulier sur :

- Le plan national d'adaptation au changement climatique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes sur la révision du plan précédent ;
- L'élaboration inclusive du plan d'action des Objectifs de développement durable (ODD)

Enrichir l'ouverture des données publiques environnementales.

- Ouvrir de nouveaux jeux de données produits par les deux ministères, et encourager leur réutilisation ;
- Acculturer les services aux données et à la science des données ;
- Construire une infrastructure de la donnée environnementale : définir les données de référence, les publier y compris la documentation

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Selon les modalités de fonctionnement prévues par le CNTE, intégrer les propositions citoyennes dans les avis sur le suivi et l'évaluation du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) élaborés par les membres du Conseil National de la Transition Écologique et notamment de la Commission spécialisée en charge de l'orientation de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique 	<p>2018 - 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une coordination interministérielle pour répondre aux enjeux du PNACC-2, informer et sensibiliser tous les acteurs publics sur les ODD pour favoriser leur appropriation 	<p>Programme d'actions 2015 - 2030</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et mobiliser toute la société civile pour s'impliquer dans le plan d'action et contribuer, à son échelle, aux ODD 	<p>-</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des données produites par les deux ministères et leurs opérateurs et rendre accessible l'ensemble de ces données via Github : mtes-mct.github.io/dataroom/ 	<p>Mars 2018</p>

<ul style="list-style-type: none">• Ouvrir les données :<ul style="list-style-type: none">➤ De la plateforme SINOE® déchets¹⁶ et encourager les réutilisations.➤ De vente des produits phytopharmaceutiques¹⁷ à l'échelle la plus fine possible et les intégrer, notamment sous forme cartographique, au site Eaufrance.➤ De la base des permis de construire Sitadel dans un format ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé (sous réserve de l'avis favorable de la CNIL)	De l'été 2017 à fin 2018
<ul style="list-style-type: none">• Ouvrir l'accès au citoyen aux études d'impacts environnementales¹⁸ via une démarche de co-conception :<ul style="list-style-type: none">➤ Faire en sorte que chaque concertation publique environnementale indique la possibilité d'accéder aux études d'impact via l'interface de diffusion dédiée.	De janvier 2017 à janvier 2018
<ul style="list-style-type: none">• Géolocaliser les mesures compensatoires environnementales¹⁹ afin de réduire le taux de cumul des mesures compensatoires	2017 - 2018

POUR ALLER PLUS LOIN

- Liste des Membres du CNTE : www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/CNTE_Composition.pdf
- Ensemble des recommandations pour le PNACC-2S
- Rapport d'évaluation du PNACC-1
- Rapportage dans le cadre du mécanisme pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et pour la déclaration, au niveau national et au niveau de l'Union, d'autres informations ayant trait au changement climatique (MMR article 13) à l'Union Européenne (eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1417431825480&uri=CELEX%3A32013R0525)
- Publication dans les communications nationales dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

16. Base de données consolidée et sécurisée, [SINOE® déchets](#) dispose d'un historique de 10 ans de données sur la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les données sont renseignées par les utilisateurs puis soumises à un processus de contrôle et validation renforcé à la source.

17. Les produits phytopharmaceutiques appartiennent à la famille des pesticides. La [directive 91/414/CEE](#) définit les produits phytopharmaceutiques.

18. Les « Études d'impact environnemental » (EIE) sont obligatoires préalablement à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, pourraient porter atteinte à ce dernier.

19. Une mesure compensatoire vise à compenser ou contrebalancer les effets néfastes pour l'environnement, d'un aménagement ou de la réalisation d'un projet inévitablement ou potentiellement créateur de nuisances. Elles doivent théoriquement rétablir une situation d'une qualité globale au moins proche, si ce n'est meilleure, de la situation antérieure, ou un état de l'environnement jugé fonctionnellement *normal* ou *idéal*.

ENGAGEMENT 18

Construire un écosystème de la « science ouverte »

Institution(s) porteuse(s) :

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

*Transparence ; redevabilité ; innovation et technologie
au service de l'ouverture*

Enjeux

La science ouverte est un mouvement consistant à diffuser les matériaux et les résultats de la recherche, sans obstacle technique, juridique, géographique ou commercial, et idéalement sans aucun délai.

Il s'appuie sur la mutation numérique de nos sociétés pour développer notamment l'accès ouvert (*open access*), les données ouvertes (*opendata*), mais aussi plus généralement les processus scientifiques ouverts. Il comprend une ouverture des processus d'évaluation, des indicateurs, des licences de réutilisation, des codes sources et des pratiques numériques.

Il vise à construire un écosystème dans lequel la science sera plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus intègre, plus rapide et d'accès plus universel. Il induit une démocratisation de l'accès aux savoirs, utile à la recherche, à la formation, à la société. Il constitue également une opportunité pour les sciences participatives. Il favorise les avancées scientifiques, particulièrement les avancées imprévues (sérendipité), ainsi que les progrès économiques et sociaux, en France et en Europe, dans les pays développés autant que dans les pays en développement.

Ambitions

Construire un écosystème de la « science ouverte ».

En France, l'état d'avancement et de maturité de la science ouverte est très inégal selon les disciplines, les acteurs, les organisations et les territoires. La loi pour une République numérique de 2016 a représenté une avancée importante dans ce domaine, à travers les dispositions promouvant l'accès ouvert ainsi que la fouille de textes et de données (*Text and data mining - TDM*).

Il reste cependant encore beaucoup à faire pour que la science ouverte prenne toute sa place dans les pratiques scientifiques.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Créer un « Comité pour la science ouverte » pour un échange ouvert, à vocation nationale et internationale, sur les questions de Science ouverte (Accès, données, métriques, codes, science participative) 	2018
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de monitoring quantitatif de l'état d'avancement de la diffusion en accès ouvert de la littérature scientifique nationale 	2019
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de monitoring rapide et transparent des dépenses relatives aux <i>article processing charges</i> et <i>book processing charges</i> 	2020
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de monitoring transparent (public) des dépenses relatives aux acquisitions électroniques dans les bibliothèques universitaires. Diffusion des dépenses en open data sur le portail open data du MESRI (enquête ERE sur les ressources électroniques des bibliothèques et des établissements d'enseignement supérieur) 	2018
<ul style="list-style-type: none"> Constituer un jeu de données ouvert sur les financements de projets de recherche sur appel à projets et leurs bénéficiaires 	2019
<ul style="list-style-type: none"> Adhésion nationale à ORCID (système d'identification unique des chercheurs qui permet de connaître plus simplement et sûrement les contributions scientifiques d'un chercheur) 	2018 ou 2019
<ul style="list-style-type: none"> Accélérer le développement de l'archive ouverte nationale, HAL avec un investissement sur la simplicité d'usage et l'interopérabilité en renforçant ses moyens 	En continu 2018 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> Enrichir scanR, moteur de la recherche et de l'innovation et Isidore, plateforme de recherche permettant l'accès aux données numériques des sciences humaines et sociales (SHS), et développer leur notoriété et leur usage notamment pour alimenter le débat public des résultats de la recherche 	En continu 2018 - 2020
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer auprès des communautés scientifiques sur les implications de la loi numérique relatives à l'ouverture des publications et des données 	2018 ou 2019
<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du soutien public aux revues, recommander l'adoption d'une politique de données ouvertes associées aux articles et le développement des data papers 	-
<ul style="list-style-type: none"> Généraliser progressivement via un accompagnement la mise en place de plans de gestion des données dans les appels à projets de recherche, et inciter à une ouverture des données produites par les programmes financés 	2019 et en continu

POUR ALLER PLUS LOIN

- La France rejoint l'Allemagne et les Pays-Bas dans le support à l'initiative d'un bureau international d'appui et de coordination (GOFAIR International Support and Coordination Office - GFISCO). L'objectif de GO FAIR est d'ouvrir progressivement les données de la recherche existantes au sein des institutions scientifiques et académiques dans tous les domaines de la recherche et au-delà des frontières nationales, constituant un tremplin vers la réalisation de l'Open Science Cloud européen : ec.europa.eu/research/openscience/index.cfm?pg=open-science-cloud.

5. L'ouverture des juridictions et des autorités administratives indépendantes

Afin d'adapter nos démocraties à l'ère du numérique, il est nécessaire que la culture de l'ouverture se diffuse à travers toutes nos institutions qui sont le fondement de notre démocratie. Toutes les institutions de la République sont concernées par la transformation numérique. **Ainsi, en France, l'Assemblée nationale (voir le plan d'action de l'Assemblée nationale), les autorités administratives indépendantes et les juridictions s'engagent aussi dans la démarche d'ouverture et ont pris des engagements**, en concertation avec la société civile, pour plus de transparence et de participation citoyenne :

- La Cour des comptes s'engage à impliquer davantage les citoyens dans ses travaux – engagement n°19 ;
- La Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique s'engage pour assurer une plus grande transparence des activités de représentants d'intérêts – engagement n°20 – et pour renforcer l'accès aux informations publiques relatives aux élus et responsables publics – engagement n°21.

ENGAGEMENT 19

Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes

Institution(s) porteuse(s) :

Cour des comptes

Autres acteurs impliqués :

Haut Conseil des finances publiques, Cour de discipline budgétaire et financière et Conseil des prélèvements obligatoires

Engagement prolongeant l'engagement n°5 du PAN 2015-2017

« Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des Comptes »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, participation, redevabilité

Enjeux

Chargée par la Constitution et la loi de porter une appréciation libre, indépendante et collégiale sur l'usage qui est fait des deniers publics, la Cour des comptes est l'une des grandes institutions de la République. Juridiction indépendante, elle se situe à équidistance du Parlement et du gouvernement, auxquels elle porte assistance. Elle joue un rôle essentiel au fonctionnement de notre démocratie et à la transformation de l'action publique.

L'approfondissement de sa démarche d'ouverture des données publiques, l'encouragement de l'analyse fondée sur la donnée et la plus grande implication des citoyens dans ses travaux, dans le respect des principes et des procédures de l'institution, participent à son engagement dans la démarche française de gouvernement ouvert.

Ambitions

Enrichir la publication des données des juridictions financières et innover dans les modes d'association des citoyens aux travaux de la Cour.

Dans le cadre du premier plan national pour un gouvernement ouvert, les juridictions financières se sont engagées à impliquer davantage les citoyens dans leurs travaux, notamment par la mise à disposition **d'un nombre croissant de jeux de données quantitatives utilisées ou produites dans le cadre de leurs contrôles, enquêtes et évaluations, ainsi que de données relatives à leur propre activité**. Cet engagement fort était le prolongement de démarches déjà engagées, parfois de longue date, au sein des juridictions financières, à travers la publication de leurs travaux et la mise à disposition, dès 2014, de premiers jeux de données.

En 2016 et 2017, le mouvement d'ouverture des données s'est amplifié et s'est inscrit dans les pratiques des juridictions, qui ont publié plusieurs centaines de jeux de données sur data.gouv.fr. Deux « datasessions » ont été organisées en 2016 et 2017 pour encourager la

réutilisation de ces données. Un entrepreneur d'intérêt général a rejoint la Cour pour une durée de dix mois, pour travailler sur l'ouverture aux citoyens des travaux des juridictions financières.

En renouvelant son engagement dans le cadre du plan d'action national pour un gouvernement ouvert 2018-2020, la Cour des comptes souhaite **poursuivre et renforcer cette dynamique forte**. Dans un souci de continuité et parce que l'ambition de l'engagement pris en 2015-2017 demeure d'actualité, la formulation de cet engagement et celle des deux actions qu'il recouvrait sont reprises.

Ces dernières s'accompagneront cependant d'efforts nouveaux ou accentués, par exemple :

- Pour enrichir la diffusion de certaines données en open data : **une diversification de la nature des données**, de leurs vecteurs de diffusion et un encouragement de leur réutilisation ;
- Pour intéresser toujours davantage les citoyens aux travaux de la Cour : le déploiement de nouveaux modes d'information et de consultation des citoyens, **dans le respect des principes et des procédures des juridictions financières** ;
- Les nouveaux modes d'information et de consultation des citoyens déployés **prendront en compte la fracture numérique et tenteront de s'adapter aux différents usages** que peuvent avoir les citoyens des outils numériques.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser en open data certaines données issues des travaux des juridictions financières en renforçant les exigences de qualité et de diversification des données • Diversifier les vecteurs de diffusion des données et en encourager les réutilisations, notamment via : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation d'évènements ouverts ➤ Le développement d'outils ou applications (APIs) facilitant les réutilisations 	<p style="text-align: center;">2017 - 2019</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Intéresser toujours davantage les citoyens aux travaux de la Cour, dans le respect des principes et des procédures de l'institution en expérimentant de nouveaux modes d'information et de consultation des citoyens 	<p style="text-align: center;">2018 - 2019</p>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Datasession 2016 : www.etalab.gouv.fr/datasession-a-la-cour-des-comptes-une-premiere-brique-vers-louverture-des-decisions-de-justice
- Datasession 2017 : datasession.strikingly.com/

ENGAGEMENT 20

Assurer une plus grande transparence des activités des représentants d'intérêts

Institution(s) porteuse(s) :

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Nouvel engagement

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, participation, redevabilité, transparence

Enjeux

Comme le souligne l'OCDE dans sa « [Recommandation sur les principes de transparence et d'intégrité des activités de lobbying](#) » publiée en 2010, **les « technologies de l'information et des communications » doivent « faciliter le contrôle des activités de lobbying par les parties prenantes, notamment les organismes de la société civile, les entreprises, les médias et le grand public ».** Aussi, **la publication, en open data, des données du répertoire des représentants d'intérêts permettrait-elle**, par leur confrontation avec d'autres données relatives à la délibération parlementaire par exemple, **d'améliorer la lisibilité de la fabrication des normes.**

Promulguée en décembre 2016, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin 2 ») a confié à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique **la création d'un répertoire numérique des représentants d'intérêts.** Celui-ci vise à fournir, pour la première fois en France, **une information aux citoyens sur les représentants d'intérêts et leurs relations avec les responsables publics lorsque sont prises des décisions publiques.**

Ambitions

Mettre en œuvre la transparence du répertoire numérique des représentants d'intérêts.

La mise en œuvre du dispositif se découpe en trois phases :

- Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2017 : inscription des représentants d'intérêts au répertoire (type d'organisation, coordonnées, identité des dirigeants, clients, champs d'activités etc.). Une période de rodage a été aménagée jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018 : publication des rapports sur les actions de représentation d'intérêts effectuées au cours du second semestre 2017 (intérêts représentés, actions menées, responsables publics visés, dépenses liées etc.) ;
- À compter du 1^{er} juillet 2018 : extension du dispositif aux relations entre les représentants d'intérêts et les responsables de collectivités territoriales ou des administrations centrales.

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, la Haute Autorité facilitera l'exploitation et l'enrichissement du répertoire des représentations d'intérêts à travers :

- La mise à disposition du code source du répertoire
- L'ouverture des données relatives à l'identité des représentants d'intérêts

Elle associera également la société civile à la réflexion autour de la mise à disposition des données relatives aux actions de représentation d'intérêts en vue de leur **publication, en open data, au cours du premier semestre 2018.**

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un ou plusieurs ateliers afin d'associer la société civile à la réflexion sur les critères de mise à disposition des données du répertoire et leur enrichissement 	S1 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le code source du répertoire 	S2 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Publier, dans un format ouvert et aisément réutilisable, les données du répertoire des représentants d'intérêts 	S1 2018 et en continu
<ul style="list-style-type: none"> • Publier, dans un format ouvert et aisément réutilisable, la liste des responsables publics à l'égard desquels une communication peut constituer une action de représentation d'intérêts 	2018-2020 et en continu

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&categorieLien=id
- www.hatvp.fr/le-repertoire/

ENGAGEMENT 21

Renforcer l'accès aux informations publiques relatives aux élus et responsables publics

Institution(s) porteuse(s) :

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Engagement prolongeant l'engagement n°6 du PAN 2015-2017

« Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics »

Principes du PGO auxquels se rattache l'engagement :

Accès à l'information, participation, redevabilité

Enjeux

Comme elle s'y est engagée dans le cadre du [Plan d'action national 2015-2017](#), la Haute Autorité publie désormais, au format .XML sous la Licence ouverte, le contenu des **déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics**. Dans un contexte où les exigences de transparence et de redevabilité sont fortes, l'ouverture de ces données facilite largement leur exploitation par les citoyens et permet le développement d'outils innovants permettant, par le croisement avec d'autres jeux de données, de disposer d'une vision plus fine du personnel politique et de son écosystème.

En outre, comme le démontre la contribution de la Haute Autorité sur l'open data et l'intégrité publique publiée en décembre 2016 à l'occasion du Sommet PGO de Paris, **l'ouverture de ces données permet de mieux articuler le contrôle institutionnel et les actions de veille citoyennes**. Plusieurs exemples étrangers (Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Croatie etc.) illustrent ces nouvelles potentialités offertes par les technologies numériques.

Ambitions

Améliorer l'accessibilité des données contenues dans les déclarations de patrimoine et d'intérêt des responsables publics

Face aux défis liés à l'appropriation, par les citoyens, des informations contenues dans les déclarations, la Haute Autorité entend d'une part, enrichir les données publiées et d'autre part, stimuler et encourager leur exploitation.

Ainsi, à compter de l'année 2018, la Haute Autorité développera des outils de *data visualisation* et produira des analyses susceptibles de susciter l'intérêt du public pour ces matières complexes. Elle associera la société civile à ces travaux, afin notamment d'élargir les perspectives de réutilisation des données.

Le 24 mai 2017, la Haute Autorité a organisé [un atelier consacré à l'ouverture des données contenues dans les déclarations](#) de patrimoine et d'intérêts des responsables publics. Il a rassemblé des personnes aux profils variés (data-journalistes, développeurs, chercheurs en

sciences sociales, ingénieurs...) et a permis d'expliciter la démarche de l'institution en matière d'open data et de récolter les attentes de la communauté des ré utilisateurs.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'intelligibilité des données portées à la connaissance du public en associant leur publication à la production de data-visualisation et d'analyses 	<p>2018 et en continu</p>
<ul style="list-style-type: none"> Elargir le choix des formats exportables en publiant également les déclarations au format .CSV 	<p>2018-2019</p>
<ul style="list-style-type: none"> Organiser, une datasession sur la transparence de la vie publique afin d'associer la communauté des ré utilisateurs à l'exploitation des données des déclarations. Cet évènement pourra être organisé en collaboration avec d'autres institutions publiques mobilisées sur cette thématique 	<p>2019</p>

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.hatvp.fr/open-data
- Retour sur l'atelier un atelier consacré à l'ouverture des données contenues dans les déclarations de patrimoine et d'intérêts des responsables publics par la HATVP : www.hatvp.fr/presse/opengov-retour-sur-latelier-ouvert-organise-par-la-haute-autorite/

6. Annexes et ressources utiles

Méthodologie et calendrier d'élaboration du Plan d'action national

L'élaboration du 2^e Plan d'action a été lancée le 28 février 2017 au Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification lors d'un Ministère ouvert²⁰.

Une première phase de consultation en ligne s'est tenue du 15 mars au 21 avril 2017²¹. Cette phase d'idéation a permis de collecter des contributions, fondées sur le retour d'expérience du premier plan d'action et de nouvelles priorités identifiées par la société civile. Etalab a publié une synthèse²² de cette consultation en ligne.

Les contributions sont issues d'une communauté d'acteurs diverse (société civile, secteur du numérique, contributions individuelles, secteur public) et **les contributions se rejoignent autour de thématiques communes** : prolongement d'engagements du premier plan d'action, approfondissement de la politique d'ouverture des données, diffusion des principes du gouvernement ouvert à de nouveaux acteurs et à diverses échelles.

Sur la base de ces contributions, les directions métiers des administrations, porteuses des actions « gouvernement ouvert » et responsables de la mise en œuvre des engagements, ont pu élaborer des propositions d'actions à intégrer dans le Plan d'action national.

Etalab a ensuite travaillé avec les administrations pour consolider des engagements et structurer un Plan d'action, validé en réunion interservices.

Une phase d'appel à commentaires a ensuite été ouverte du 30 novembre au 18 décembre 2017²³, permettant aux contributeurs et publics intéressés de commenter les engagements et identifier des points d'alerte. Ces contributions ont été soumises et intégrées dans le Plan d'action avant sa validation finale par les administrations concernées.

Liste des organisations qui ont participé à l'élaboration du Plan d'action national

(Rendez-vous, ateliers, Ministère ouvert, ...)

- 97
- Agence Open Gov Algeria Lab
- BLOOM
- Bordeaux Métropole
- Café Débat
- Coordination SUD
- Dataactivist
- EGOV-Solutions
- Fabernovel

20. www.etalab.gouv.fr/ministere-ouvert-retour-sur-les-ateliers-initiant-la-mise-a-jour-du-plan-daction-national

21. gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/pgo-ideation

22. www.etalab.gouv.fr/planopengov-synthese-de-la-consultation-ideation

23. gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/pgo-concertation

- Greenpeace
- HAPPS
- Juris marchés
- Koz Conseil
- La 27^{ème} région
- Liegey Muller Pons
- Lille Métropole
- Linagora
- Need consult
- OE Consortium
- ONE
- Openbudget.fr
- Open Data France
- Open Democracy Now
- Open Education Consortium
- Open Source Politics
- Oxfam
- Renaissance numérique
- Secours Catholique
- Sopra Steria
- Synacor
- Syntec numérique
- Tech in France
- Transparency International France
- Villes Internet

Liste des administrations et institutions publiques porteuses d'engagements dans le Plan d'action national

- Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Numérique
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de la Cohésion des Territoires
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de l'Action et des Comptes publics
- Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation
- Commission nationale du débat public
- Cour des comptes
- Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique
- Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Agence française de développement
- Agence française pour la biodiversité

Liste de sources complémentaires

- Synthèse de la consultation "idéation" : www.etalab.gouv.fr/planopengov-synthese-de-la-consultation-ideation
- Suivi du Plan d'action 2015-2019 : suivi-gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/fr/
- Rapport de l'Independent Reporting Mechanism: suivi-gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/fr/
- Conseil d'État, « Le numérique et les droits fondamentaux », rapport annuel, 2014 : www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000541.pdf
- Cour des comptes, « Les finances publiques locales », rapport annuel, 13 octobre 2015 : www.ccomptes.fr/Actualites/Archives/Les-finances-publiques-locales3
- Regards citoyens, « le « gouvernement ouvert » à la française : un leurre ? », 5/12/2016 : www.regardscitoyens.org/le-gouvernement-ouvert-a-la-francaise-un-leurre/
- Transparency International, « Open data and the fight against the corruption in France », rapport, 23 février 2017 www.transparency.org/whatwedo/publication/open_data_and_the_fight_against_corruption_in_france
- Transparency International, Integrity Watch France: www.integritywatch.fr/about.html
- Transparency International, « 11 recommandations aux candidats », article, 2016 : transparency-france.org/presidentielle-2017/recommandations-candidats/
- Transparency International, FREUND Daniel, « How to install LobbyCal », 4 février 2016 : transparency.eu/how-to-install-lobbycal/
- Transparency International, Cartographie de la corruption en France : www.visualiserlacorruption.fr/home
- Renaissance numérique, « Démocratie mise-à-jour », Livre blanc, 18 avril 2016, p. 32-33 : www.renaissancenumerique.org/publications/democratie-mise-a-jour
- Gilles FINCHELSTEIN, Ziad GEBRAN, Henri ISAAC, Camille VAZIAGA, « Démocratie : 25 propositions pour un réenchantement numérique », Rapport de la fondation Jean Jaurès, 2 mars 2017 : jean-jaures.org/nos-productions/democratie-le-reenchantement-numerique-les-propositions
- Transparency International, « Le financement des campagnes électorales et des partis politiques en France – état des lieux et recommandations », Rapport, juin 2015 : www.transparency-france.org/wp-content/uploads/2016/04/Juin-2015_Financement-de-la-vie-politique_Etat-des-lieux-recommandations.pdf
- Point d'encrage, « Démocratie, technologie & citoyenneté : construire nos institutions numériques », rapport, proposition 7, 24 avril 2017 : pointdaencrage.org/2017/04/24/democratie-technologie-citoyennete-construire-nos-institutions-numeriques/
- 97, « Power in numbers: towards a UN2.0. », article, 3 avril 2017: blog.97.network/power-in-numbers-towards-a-un2-0-bf712c9335e8
- Open Government Partnership, "Déclaration de Paris", 4ème sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, 7 décembre 2016 : fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/OGP-Summit_PARIS-DECLARATION_FR.pdf

- Open Government Partnership, Collective actions to accelerate open government, Déclaration de Paris, 9 décembre 2016 : fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/Paris-Declaration-for-Open-Government_collective-actions.pdf
- Open Government Partnership, Brochure du Partenariat pour un gouvernement ouvert, novembre 2016 : www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP_Booklet_20160911_FR.pdf
- Legifrance, Dossier législatif de la LOI organique n° 2013-906 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique : www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000esse027354685&type=general
- Legifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique : www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000032319792&type=general&legislature=14
- Legifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027721584&type=general
- Legifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique : www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14

Glossaire

Algorithme

Les algorithmes sont des objets historiquement dédiés à la résolution de problèmes arithmétiques, comme la multiplication de deux nombres. Ils ont été formalisés bien plus tard avec l'avènement de la logique mathématique et l'émergence des machines qui permettaient de les mettre en œuvre, à savoir les ordinateurs.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Algorithme#Algorithmes_num.C3.A9riques

Article/Book processing charge

Compensation financière demandée par les éditeurs que rencontrent parfois les auteurs scientifiques pour publier leurs travaux en accès libre sur internet.

Source : libraryguides.helsinki.fi/apc

BarCamp

Rencontre ouverte à tous, elle prend la forme d'ateliers-participatifs intégrant toutes les personnes présentes qui doivent apporter des remarques et des propositions d'amélioration autour d'un thème ou d'un logiciel en particulier. L'objectif est de favoriser la collaboration et le partage des connaissances sur les thèmes du numérique.

Source : barcamp.org/w/page/405173/TheRulesOfBarCamp

Civic tech

La civic tech (abréviation de *civic technology*, ou technologie civique) représente l'ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent d'améliorer le système politique.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Civic_tech

Code source

Le code source est un texte qui représente les instructions de programme telles qu'elles ont été écrites par un programmeur. Le code source se matérialise souvent sous la forme d'un ensemble de fichiers textes. Le code source est généralement écrit dans un langage de programmation permettant ainsi une meilleure compréhension par des humains.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Code_source

COEPIA

Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative. Placée auprès du Premier ministre, il exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans la mise à disposition de données publiques, des renseignements et des publications administration.

Source : www.gouvernement.fr/coepia

Communs

Les communs (ou biens communs) sont des ressources gérées par une communauté, qui en définit les droits d'usage, organise son propre mode de gouvernance, et défend les ressources contre les risques d'appropriation par des propriétaires privés d'espaces préalablement dévolus à l'usage collectif. Il peut s'agir d'une communauté locale gérant une ressource matérielle (ex : un jardin partagé) ou d'une communauté globale gérant une ressource immatérielle (ex : Wikipédia). L'approche par les communs constitue une alternative à la gestion par l'État ou par des acteurs privés.

Source : [Conseil national du numérique](#)

Crowdsourcing

Méthode qui permet de recueillir des données très diverses à travers l'utilisation d'un service par les usagers, sans qu'il soit nécessaire de procéder directement à la récolte de ces données, comme par exemple un GPS collaboratif améliorant la précision de ses informations via la géolocalisation de ses usagers.

Source : [Le Big data des territoires, Jacques Priol](#)

Mode de réalisation d'un projet ou d'un produit faisant appel aux contributions d'un grand nombre de personnes, généralement des internautes. On peut, par exemple, recourir à la production participative pour concevoir un logiciel ou pour élaborer une encyclopédie. On trouve aussi l'expression « production collaborative ».

Source : [France Terme](#)

Data visualisation

Représentation graphique de données ou visualisation de données. Elle permet en un seul coup d'œil d'en saisir la tendance générale.

Source : en.wikipedia.org/wiki/Data_visualization

Datalake

Lieu de stockage qui regroupe un grand nombre de données brutes qui ne sont ni classées ni structurées, permettant ainsi une plus grande liberté dans l'utilisation et le croisement de données n'ayant a priori aucun lien entre elles.

Source : en.wikipedia.org/wiki/Data_lake

Données ouvertes

Données qu'un organisme met à la disposition de tous, sous forme de fichiers numériques, dans un format exploitable informatiquement (voir la définition), gratuitement, afin de permettre leur réutilisation. Les données ouvertes n'ont généralement pas de caractère personnel. Elles sont les plus granulaires possibles, mais ne permettent pas l'identification ou la

ré-identification d'une personne. La réutilisation des données ouvertes n'est généralement pas soumise à conditions, sauf lorsque l'organisme opte pour des licences impliquant certaines règles de repartage (exemple licence ODBL). Plus d'information sur : <http://www.data.gouv.fr/fr/faq>.

Source : opendatahandbook.org/glossary/en/

Données de référence ou données pivots

Les données pivots sont des données de référence servant à nommer ou à identifier des entités (notamment des produits, des entités économiques, des territoires ou des acteurs - personnes physiques et morales). Ces référentiels sont indispensables pour lier des bases de données de nature hétérogène et construire une architecture informationnelle unifiée. L'ouverture en open data de ces données permettrait de donner sa pleine efficacité au projet du web des données (Linked Open Data).

Source : [Conseil national du numérique](#)

Exploitable informatiquement

Un format exploitable informatiquement (ou « machine-readable ») est compréhensible par un ordinateur qui peut en extraire les données ou les informations, les transformer, et les traiter.

Source : en.wikipedia.org/wiki/Machine-readable_data

Hackathon

Événements réunissant des développeurs et des innovateurs afin de faire de la programmation informatique collaborative, sur un ou plusieurs jours.

Source : [Conseil national du numérique](#)

Incubateur

Un incubateur d'entreprises ou un accélérateur de startup est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Incubateur_d%27entreprises

Initiative internationale sur la transparence de l'aide (IATI)

Acronyme en Français IITA. Regroupant 59 grands partenaires (Etats, fondations...), son objectif est de rendre l'information sur l'aide publique et privée plus disponible et accessible, afin d'améliorer la responsabilité, la prévisibilité, l'efficacité de l'aide et de réduire les coûts de transaction.

Source : www.aidtransparency.net

Innovation ouverte

L'innovation ouverte est une manière globale de penser la stratégie d'innovation d'une institution, comme ouverte aux apports externes et structurée par des flux de connaissance entrants et sortants.

Source : www.entreprises.gouv.fr/innovation-ouverte

Interface de Programmation (API)

Interface qui permet à un logiciel d'offrir des services à d'autres logiciels. Ce système est principalement utilisé pour permettre l'intégration de nouveaux services à une plateforme et l'interrogation, par un programme, d'une base de données externe.

Source : [Conseil national du numérique](#)

Interopérabilité des données

Capacité que possède un produit ou un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Interop%C3%A9rabilit%C3%A9_en_informatique

Licence ODBL (Open Data Base License)

La licence Open Database permet à chacun d'exploiter publiquement, commercialement ou non, des bases de données ; à condition néanmoins de maintenir la licence sur la base de données, et éventuellement, sur les modifications qui y sont apportées, et de mentionner expressément l'usage, s'il génère des créations à partir de celles-ci.

Elle est issue du projet opendatacommons.org de l'Open Knowledge Foundation.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Open_Database_License

Logiciel libre

Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement. Ceci afin de garantir certaines libertés induites, dont le contrôle du programme par l'utilisateur et la possibilité de partage entre individus.

Source : [Conseil national du numérique](https://www.conseilnationalnumerique.fr)

Mécanisme indépendant d'évaluation

Le Mécanisme indépendant d'évaluation ([IRM](https://www.irm.gov.uk), *Independent Reporting Mechanism*) est une procédure au sein du Partenariat pour un gouvernement ouvert ([PGO](https://www.pgo.org)) permettant de mettre en œuvre une évaluation externe et indépendante des plans d'action nationaux et de leur bonne application par les Etats membres.

Mesure compensatoire environnementale

Une compensation écologique ou mesure compensatoire vise à compenser ou contrebalancer les effets néfastes pour l'environnement, d'un aménagement ou de la réalisation d'un projet inévitablement ou potentiellement créateur de nuisances.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Compensation_%C3%A9cologique

Métadonnées

Une métadonnée est une donnée servant à décrire ou à définir une autre donnée. Pour les communications électroniques, cela désigne donc les traces laissées par une personne, à l'exception du contenu des échanges.

Source : [Conseil national du numérique](https://www.conseilnationalnumerique.fr)

Open Data Camp

Événement réunissant des personnes de compétences diverses (agents publics, développeurs, innovateurs, chercheurs etc.) qui travaillent de façon collaborative sur des projets ou problèmes à résoudre (développement d'applications, programmation informatique, analyse de politique publique etc.) à partir de données ouvertes.

Voir des exemples : www.etalab.gouv.fr/tag/open-data-camp

Open Lab

Les open labs sont des laboratoires ouverts qui facilitent les collaborations et la créativité afin de diffuser plus largement la culture de l'expérimentation (prise de risque mesurée, observation de terrain, droit à l'erreur, etc.) et de l'innovation ouverte. Dans le cadre de l'action publique, ils ont pour vocation de mettre en relation des agents publics et des acteurs externes à l'administration (acteurs privés, chercheurs en sociologie, en sciences politiques, designers) pour la conduite de projets collaboratifs. Ces laboratoires fonctionnent

avec une grande souplesse organisationnelle et permettent à chacun de contribuer de manière libre et autonome à un projet.

Source : Conseil national du numérique

Ouverture des données (open data)

Politique par laquelle un organisme met à la disposition de tous des données numériques, dans un objectif de transparence ou afin de permettre leur réutilisation, notamment à des fins économiques.

Source : Conseil national du numérique

Participation citoyenne

Ensemble de procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie.

Source : [fr.wikipedia.org/wiki/Participation_\(politique\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Participation_(politique))

Portabilité

La portabilité consiste en la possibilité, pour un individu, de se voir restituer les données collectées dans le cadre de son utilisation d'un service afin de d'en faire usage personnellement ou de le partager avec d'autres services.

Source : Conseil national du numérique

Science des données (datascience)

La science de données est l'extraction de connaissance de données. Elle s'appuie sur des techniques et des théories tirées de nombreux domaines : mathématiques, statistique, théorie de l'information, modèles de probabilité, l'apprentissage automatique, la programmation informatique, l'analytique prédictive etc. Le scientifique des données s'appuie sur la fouille de données, les statistiques, le traitement du signal, diverses méthodes de référencement, apprentissage automatique et la visualisation de données. Il s'intéresse donc à la classification, au nettoyage, à l'exploration et à l'analyse et à la protection de bases de données.

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Science_des_données

